

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2025

LE CENTRE NATIONAL DU LIVRE,
1^{ER} SOUTIEN DU LIVRE ET DE LA LECTURE EN FRANCE



© Soledad Bravi pour le Centre national du livre

SOMMAIRE

3

5

7

9

11

17

25

27

28

31

33

36

60

61

63

65

71

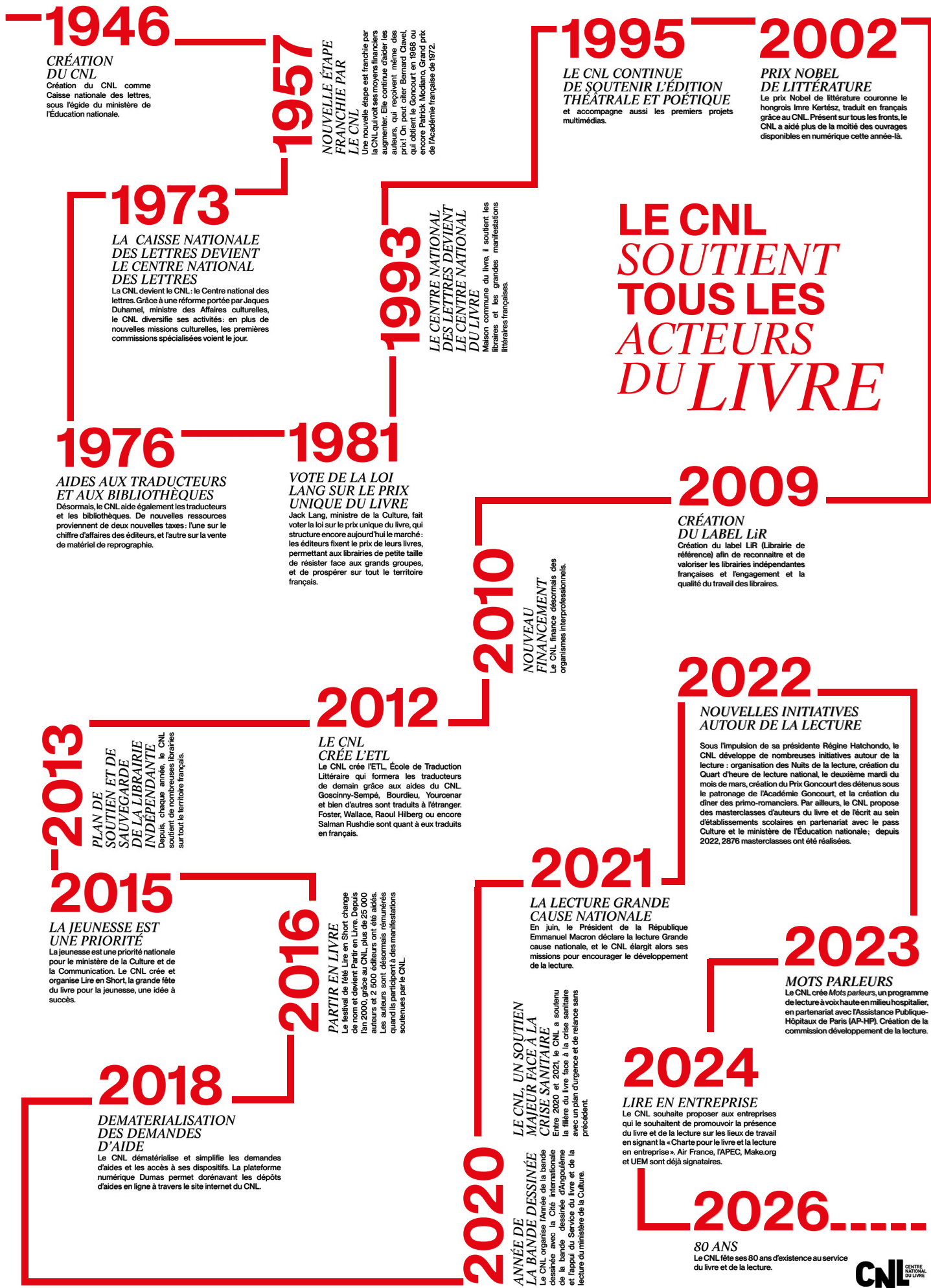
77

78

80

82





1946

CRÉATION DU CNL
Création du CNL comme Caisse nationale des lettres, sous l'égide du ministère de l'Éducation nationale.

1957

NOUVELLE ÉTAPE FRANÇAISE PAR LE CNL
Un nouveau stade est franchi par le CNL. Il vise désormais à soutenir les auteurs, qui reçoivent même des prix! On peut citer Bernard Clavel, qui obtient le Goncourt en 1968 ou encore Patrick Modiano, Grand prix de l'Académie française de 1972.

1995

LE CNL CONTINUE DE SOUTENIR L'ÉDITION THÉÂTRALE ET POÉTIQUE
et accompagne aussi les premiers projets multimédias.

2002

PRIX NOBEL DE LITTÉRATURE
Le prix Nobel de littérature couronne le hongrois Imre Kertész, traduit en français grâce au CNL. Présent sur tous les fronts, le CNL a aidé plus de la moitié des ouvrages disponibles en numérique cette année-là.

1973

LA CAISSE NATIONALE DES LETTRES DEVIENT LE CENTRE NATIONAL DES LETTRES
Le CNL devient le CNL: le Centre national des lettres. Grâce à une réforme portée par Jacques Duhamel, ministre des Affaires culturelles, le CNL diversifie ses activités: en plus de nouvelles missions culturelles, les premières commissions spécialisées voient le jour.

1993

LE CENTRE NATIONAL DES LETTRES DEVIENT LE CENTRE NATIONAL DU LIVRE
Maison commune du livre, il soutient les libraires et les grandes manifestations littéraires françaises.

LE CNL SOUTIEN TOUTS LES ACTEURS DU LIVRE

1976

AIDES AUX TRADUCTEURS ET AUX BIBLIOTHÈQUES
Désormais, le CNL aide également les traducteurs et les bibliothèques. De nouvelles ressources proviennent de deux nouvelles taxes: l'une sur le chiffre d'affaires des éditeurs, et l'autre sur la vente de matériel de reprographie.

1981

VOTE DE LA LOI LANG SUR LE PRIX UNIQUE DU LIVRE
Jack Lang, ministre de la Culture, fait voter la loi sur le prix unique du livre, qui structure encore aujourd'hui le marché: les éditeurs fixent le prix de leurs livres, permettant aux librairies de petite taille de résister face aux grands groupes, et de prospérer sur tout le territoire français.

2009

CRÉATION DU LABEL LIR
Création du label LIR (Librairie de référence) afin de reconnaître et de valoriser les librairies indépendantes françaises et l'engagement et la qualité du travail des libraires.

2010

NOUVEAU FINANCEMENT
Le CNL finance désormais des organismes interprofessionnels.

2012

LE CNL CRÉE L'ETL
Le CNL crée l'ETL, École de Traduction Littéraire qui formera les traducteurs de demain grâce aux aides du CNL. Goscinnny-Sempé, Bourdieu, Yourcenar et bien d'autres sont traduits à l'étranger. Foster, Wallace, Raoul Hilberg ou encore Salman Rushdie sont quant à eux traduits en français.

2022

NOUVELLES INITIATIVES AUTOUR DE LA LECTURE
Sous l'impulsion de sa présidente Régine Hatchondo, le CNL développe de nombreuses initiatives autour de la lecture: organisation des Nuits de la lecture, création du Quart d'heure de lecture national, le deuxième mardi du mois de mars, création du Prix Goncourt des détenus sous le patronage de l'Académie Goncourt, et la création du dîner des primo-romanciers. Par ailleurs, le CNL propose des masterclasses d'auteurs du livre et de l'écrit au sein d'établissements scolaires en partenariat avec le pass Culture et le ministère de l'Éducation nationale; depuis 2022, 2876 masterclasses ont été réalisées.

2013

PLAN DE SOUTIEN ET DE SAUVEGARDE DE LA LIBRAIRIE INDÉPENDANTE
Depuis, chaque année, le CNL soutient de nombreuses librairies sur tout le territoire français.

2015

LA JEUNESSE EST UNE PRIORITÉ
La jeunesse est une priorité nationale pour le ministère de la Culture et de la Communication. Le CNL crée et organise Lire en Short, la grande fête du livre pour la jeunesse, une idée à succès.

2021

LA LECTURE GRANDE CAUSE NATIONALE
En juin, le Président de la République Emmanuel Macron déclare la lecture Grande cause nationale, et le CNL élargit alors ses missions pour encourager le développement de la lecture.

2016

PARTIR EN LIVRE
Le festival de lecture en Short change de nom et devient Lire en Short. Plus de 2000 œuvres du CNL, plus de 25 000 auteurs et 2 500 éditeurs ont été aidés. Les auteurs sont désormais rémunérés quand ils participent à des manifestations soutenues par le CNL.

2023

MOTS PARLEURS
Le CNL crée Mots parleurs, un programme de lecture à voix haute en milieu hospitalier, en partenariat avec l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris (AP-HP). Création de la commission développement de la lecture.

2018

DEMATERIALISATION DES DEMANDES D'AIDE
Le CNL dématérialise et simplifie les demandes d'aides et les accès à ses dispositifs. La plateforme numérique Dumas permet dorénavant les dépôts d'aides en ligne à travers le site internet du CNL.

2020

LE CNL, UN SOUTIEN MAJEUR FACE À LA CRISE SANITAIRE
Entre 2020 et 2021, le CNL a soutenu la filière du livre face à la crise sanitaire avec un plan d'urgence et de relance sans précédent.

2024

LIRE EN ENTREPRISE
Le CNL souhaite proposer aux entreprises qui le souhaitent de promouvoir la présence du livre et de la lecture sur les lieux de travail en signant la « Charte pour le livre et la lecture en entreprise ». Air France, l'IAPEC, Make.org et UEM sont déjà signataires.

2020

ANNÉE DE LA BANDE DESSINÉE
Le CNL organise l'Année de la bande dessinée avec la Cité internationale de la bande dessinée d'Angoulême et l'appui du Service du livre et de la lecture du ministère de la Culture.

2026

80 ANS
Le CNL fête ses 80 ans d'existence au service du livre et de la lecture.



PLUS QUE JAMAIS, SOUTENIR LE LIVRE ET TRANSMETTRE LE GOÛT DE LA LECTURE

Le secteur du livre traverse aujourd'hui une période charnière, qu'il nous faut appréhender avec justesse et conviction.

Tout d'abord, le nombre de lecteurs diminue, dans toutes les catégories de la population. Ainsi, les dernières études du CNL, menées avec Ipsos (baromètre Les Français et la lecture, en 2025 ; étude Les jeunes et la lecture, en 2024), ont notamment souligné que les lecteurs réguliers lisent moins et qu'un tiers des 16-19 ans déclare ne jamais lire.

Par ailleurs, les volumes de ventes de livre papier ne cessent de diminuer depuis 2021 et se concentrent de plus en plus sur les *best-sellers*. Les plateformes numériques, toujours plus puissantes, menacent les librairies indépendantes. L'intelligence artificielle, quant à elle, est un risque très concret pour un certain nombre de métiers de la filière du livre et, capable de créer des contenus de toutes pièces, elle parasite le marché. Enfin, à l'heure où le livre et la lecture auraient précisément besoin d'un budget renforcé pour faire face à ces mutations, les crédits de l'État diminuent dangereusement.

Dans ce contexte, plus que préoccupant, le Centre national du livre (CNL) réaffirme son **engagement total et fidèle aux professionnels du livre** : auteurs et traducteurs, éditeurs, libraires, organisateurs de manifestations littéraires, bibliothèques et associations porteuses de projets pour le développement de la lecture, structures d'accompagnement ou de valorisation du livre et de la lecture. Favoriser la diversité éditoriale, conforter les acteurs de l'ensemble de la chaîne du livre, (re)mettre le livre et la lecture dans nos vies ont toujours été et resteront au cœur de notre mission.

2025 a ainsi été marquée par le **déploiement des actions du CNL en faveur de la lecture**, conforté en cela par les préconisations des États

généraux du livre pour la jeunesse, et nos manifestations nationales – Quart d'heure national de lecture, Partir en livre, Nuits de la lecture – ont proposé 15 000 événements sur l'ensemble du territoire, avec un objectif : faire rayonner le livre et développer le goût de la lecture, auprès d'un public le plus large possible et en particulier auprès des jeunes. En partenariat avec le ministère de l'Éducation nationale, nos masterclasses, nos résidences d'auteurs au sein des établissements scolaires et nos actions en direction des publics éloignés de la lecture se sont multipliées. Enfin, le CNL a lancé l'expérimentation d'un dispositif « **50 livres pour le plaisir** », offrant des livres à 280 centres de loisirs en zone rurale, à destination des 6-11 ans, et formant des médiateurs, afin de lutter contre les inégalités d'accès au livre.

Alors que le CNL fête ses 80 ans en 2026, nous sommes plus que jamais mobilisés ! Le déclin de la lecture, en particulier chez les jeunes, appelle aujourd'hui des moyens renforcés pour résister aux multiples sollicitations, notamment celles des réseaux sociaux et des écrans, dont on connaît maintenant les effets délétères. Il s'agit d'un enjeu majeur de société, qui dépasse le seul champ culturel. Il est désormais urgent de développer un **plan massif en faveur du plaisir de lire**. Et dans un contexte budgétaire tendu, la filière du livre et le CNL, à l'instar de la musique et du cinéma, devraient bénéficier de mécanismes de soutien plus ambitieux et de leviers financiers solides et pérennes.

Ne jamais oublier que l'écriture et la lecture sont mères de toutes les batailles.

Régine Hatchondo,
Présidente du Centre national du livre



Nuits de la lecture – Institut national d'histoire de l'art © Façon de penser

LES CHIFFRES CLÉS 2025

24 dispositifs d'aide

au bénéfice des auteurs, traducteurs, éditeurs, librairies, bibliothèques et porteurs de projets pour le développement de la lecture, manifestations littéraires et structures d'accompagnement ou de valorisation du secteur du livre

plus de 300 experts, répartis en 25 commissions ou comités

examinent les demandes d'aides et émettent un avis soumis à la présidente du CNL

4 127 demandes d'aide examinées

hors demandes de labellisations et d'agrèments de librairies

2 918 aides allouées (subventions et prêts), pour un montant total de 21,4 M€

- 855 aides aux auteurs et traducteurs, pour un total de 4,8 M€
- 1 145 aides aux éditeurs, pour un total de 5,1 M€
- 3 aides aux revues (numérisation), pour un total de 7 957€ (*n.b.* 2025, année creuse sur l'aide bisannuelle au fonctionnement de revues)
- 440 aides aux librairies, pour un total de 5,3 M€
- 101 aides aux porteurs de projets lecture, pour un total d'1,2 M€
- 338 aides aux manifestations littéraires, pour un total de 2,7 M€
- 36 aides aux structures d'accompagnement ou de valorisation du livre, pour un total de 2,2 M€

143 labels et agrèments attribués

- 119 librairies indépendantes de référence (LiR)
- 6 librairies de référence (LR)
- 18 librairies francophones de référence (LFR)

80 000 jeunes sensibilisés à la lecture

grâce à 929 masterclasses, 315 résidences d'auteurs à l'école et 63 résidences en centres de loisirs ou colonies de vacances

300 000 enfants et adolescents participant à Partir en livre

350 000 enfants et parents participant aux Nuits de la lecture





LES MISSIONS DU CNL



Le Centre national du livre soutient l'ensemble du secteur du livre, contribue au développement d'une diversité littéraire et œuvre à la promotion du livre et de la lecture.

Établissement public à caractère administratif, placé sous tutelle du ministère de la Culture, le Centre national du livre (CNL) est l'héritier de la Caisse nationale des lettres, créée en 1946 (loi du 11 octobre). Régi par le décret du 19 mars 1993 modifié, le CNL a pour missions d'encourager la création, l'édition, la diffusion et la promotion des œuvres littéraires ou scientifiques les plus qualitatives, à travers des actions de soutien aux professionnels de la chaîne du livre, qu'il s'agisse d'auteurs, de traducteurs, d'éditeurs, de libraires, de bibliothécaires ou de porteurs de projets pour le développement de la lecture, d'organisateur de manifestations littéraires ou de structures d'accompagnement et de valorisation du livre et de la lecture.

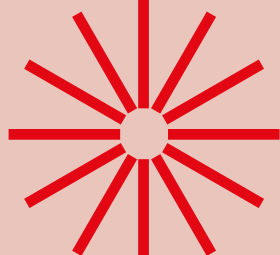
Ces actions de soutien répondent à un double objectif, à la fois culturel et économique. Culturel, par un soutien à la création littéraire et à la diffusion des œuvres auprès du public ; économique, par un soutien à la prise de risque des acteurs de la chaîne du livre, notamment les maisons d'édition et les librairies. Par ailleurs, le CNL est aussi un lieu d'échanges entre professionnels du livre, ce qui lui confère une place particulière au cœur du secteur. Enfin, au-delà de son soutien et de son accompagnement aux professionnels du livre, le CNL œuvre également en faveur du développement de la lecture, auprès de tous les publics et, en particulier, auprès des jeunes.

Un établissement au service du livre et de la lecture depuis 1946

Le CNL a pour missions :

- d'offrir à tous les professionnels et amateurs du livre imprimé et numérique un centre permanent de rencontres et de dialogues ;
- d'encourager tous les modes d'expression littéraire et de concourir à la diffusion, sous toutes ses formes, des œuvres littéraires ;
- de contribuer au développement économique du livre ainsi qu'au maintien et à la qualité des réseaux de diffusion du livre et de la lecture ;
- de participer à la défense et à l'illustration de la langue et de la culture françaises ;
- de favoriser la traduction d'œuvres étrangères en français et d'œuvres françaises en langues étrangères ;
- d'intensifier les échanges littéraires en France et à l'étranger et de concourir à toutes actions pour la promotion de la lecture et du livre susceptibles de contribuer à la diffusion et au rayonnement du livre français ;
- de favoriser les commandes par les bibliothèques, les établissements culturels et les librairies, en France et à l'étranger, des ouvrages de langue française dont la diffusion présente un intérêt culturel, scientifique, technique ou touchant à la francophonie.

L'ACTIVITÉ DU CNL EN 2025



BOOKCLUB



LES GRANDES ORIENTATIONS

Au-delà de sa mission centrale de soutien à l'économie des professionnels de la filière du livre, le Centre national du livre (CNL) a continué, en 2025, ses actions en faveur du développement de la lecture auprès de tous les Français, quelle que soit leur situation.

Un renforcement des actions de sensibilisation à la lecture

En 2025, en partenariat avec le ministère de l'Éducation nationale, le Pass Culture et les associations d'auteurs, le CNL a renforcé l'offre de rencontres d'auteurs en milieu scolaire et extra-scolaire, grâce à l'organisation de 929 masterclasses et 315 résidences d'auteurs à l'école. De plus, dans le cadre de l'opération Vacances apprenantes, mise en place grâce à la mobilisation de la Ligue de l'enseignement, l'UNAT, les Francas et les associations d'auteurs, 63 résidences ont été proposées en centres de loisirs ou colonies de vacances (dont 48 sur la période estivale et, pour la première fois en 2025, 15 sur les petites vacances scolaires du printemps). Au total, ces rencontres et résidences ont permis de sensibiliser plus de 80 000 jeunes à la lecture.

Parallèlement, le CNL a souhaité approfondir son action en direction des centres de loisirs, avec «50 livres pour le plaisir», une nouvelle initiative, à destination des enfants de 7 à 11 ans, en partenariat avec l'association des maires ruraux de France (AMRF), les Francas et l'association Lire et faire lire. Déployée à l'automne 2025, cette expérimentation a permis de doter près de 280 centres de loisirs d'une sélection de 50 livres, de tous les genres littéraires et de formats variés, afin de favoriser le plaisir de lire et l'attachement à la lecture dans un contexte de loisir, avant l'entrée au collège, où le décrochage de lecture se manifeste chez bon nombre d'adolescents. Cette dotation se complète d'un

livret d'accompagnement et d'une formation dispensée aux animateurs des centres de loisirs.

Par ailleurs, l'établissement a poursuivi son soutien aux concours «Si on lisait à voix haute» et «Les petits champions de la lecture», rassemblant plus de 260 000 élèves participants. Le CNL a également prolongé son programme de rencontres dans les Maisons des illustres (Victor Hugo, Stéphane Mallarmé et Auguste Lesouëf, en 2025), en lien avec différentes académies, afin de faire découvrir aux écoliers, collégiens ou lycéens, des auteurs et leurs textes dans les lieux encore chargés de leur présence.

2025 a aussi été l'occasion d'ouvrir un cycle de conférences, en partenariat avec l'Association des professeurs d'histoire et de géographie (APHG). Dans ce cadre, quatre conférences ont été proposées : «1881-2025 : la liberté d'expression et la démocratie», par Jean-Noël Jeanneney ; «Informer en temps de guerre», par Patrick Chauvel et Jérôme Poirot ; «Marc Bloch, une certaine idée de la France?», par Annette Becker ; «Qu'est-ce qu'une nation ? La France?», par Pascal Ory.

Enfin, la Charte Lire en entreprise, visant à acter l'engagement des entreprises en faveur du livre et de la lecture, à valoriser les actions déjà menées en la matière, mais aussi à favoriser le déploiement d'actions spécifiques (création de bibliothèques d'entreprise, rencontres d'auteurs...), s'est élargie et compte désormais 13 signataires : Air France, Association pour l'emploi des cadres (APEC), Enedis, La Poste, Make.org, UEM, Utopies, WPD, Canal+, Pernod Ricard, Rosa Paris, Plead et la Marine nationale.







Un accompagnement accru de l'inclusion sociale par la lecture

En 2025, le CNL a renforcé son accompagnement en faveur d'un ancrage plus fort de la lecture dans le quotidien de chacun, quelle que soit sa situation, en particulier pour les personnes sous main de justice, hospitalisées ou en EHPAD.

Ainsi, en partenariat avec l'Académie Goncourt et la Direction de l'administration pénitentiaire, le CNL a mis en œuvre le Goncourt des détenus, qui a impliqué 45 établissements pénitentiaires. Dans ce cadre, le CNL et l'administration pénitentiaire ont livré 2 700 ouvrages, proposé des kits pédagogiques et organisé 58 rencontres d'auteurs. À cette occasion, 600 détenus ont pu découvrir des auteurs, valoriser leur capacité critique et débattre autour d'œuvres littéraires contemporaines. Réuni au CNL le 16 décembre 2025, le jury issu des établissements pénitentiaires participants, a décerné le prix à Paul Gasnier, pour son roman *La collision* (éd. Gallimard).

Goncourt des détenus attribué à Paul Gasnier pour *La collision*

Dans ce premier roman, Paul Gasnier décorique son drame familial, à travers deux destins parallèles s'ignorant, jusqu'au jour où ils entrent violemment en collision. Un récit sensible et intelligent, en forme d'enquête littéraire.

Par ailleurs, en partenariat avec l'Assistance publique-Hôpitaux de Paris (AP-HP), le CNL a poursuivi Mots parleurs, un programme visant à transmettre le goût de la lecture aux patients hospitalisés, notamment les adolescents. Dans cette optique, et avec l'aide de médiateurs, écrivains ou comédiens, des petits groupes de patients ont chacun choisi un ouvrage, pour en lire des extraits à voix haute, les présenter et les commenter, en vue de la réalisation de podcasts. Largement diffusés sur les plateformes de podcasts et sur les sites internet de l'AP-HP et du CNL, ces podcasts réunissant patients et soignants sont le fruit d'une centaine de séances de travail, réalisées dans 18 services de 16 hôpitaux.

18 services de 16 hôpitaux partenaires de Mots parleurs, dans 5 régions

- Médecine de l'adolescent à l'hôpital Ambroise-Paré (Boulogne-Billancourt)
- Pédiopsychiatrie à l'hôpital Avicenne (Bobigny) ;
- Pédiatrie à la Pitié-Salpêtrière (Paris) ;
- Pédiatrie l'hôpital Jean-Verdier (Bondy) ;
- Maison des adolescents Maison de Solenn-Hôpital Cochin (Paris) ;
- Nutrition clinique et addictologie à l'hôpital Paul-Brousse (Villejuif) ;
- Gériatrie à l'hôpital Albert-Chenevier (Créteil) ;
- Psychiatrie de l'adolescent à l'hôpital Louis-Mourier (Colombes) ;
- Rééducation à l'hôpital marin (Hendaye) ;
- Activité thérapeutique et d'éveil à l'hôpital San Salvador (Hyères) ;
- Animation polyhandicap à l'hôpital maritime (Berck) ;
- Médecine de l'adolescence et rééducation neurologique infantile à l'hôpital Bicêtre (Kremlin-Bicêtre) ;
- Pédiopsychiatrie à l'hôpital Necker (Paris) ;
- Oncologie à l'hôpital Bel-Air (Metz-Thionville) ;
- Néphrologie au CHRU (Nancy) ;
- Psychiatrie au CHITS (Toulon).

Enfin, en partenariat avec le Groupe SOS-Culture, le CNL a initié Lecture en héritage, pour favoriser le partage culturel et le lien intergénérationnel, grâce à des lectures à voix haute, réalisées par des lycéens, auprès de personnes âgées en EHPAD. Déployée pour la première fois en 2025, cette expérimentation a mobilisé 4 lycées professionnels, avec 5 classes de la filière accompagnement, soins et services à la personne (ASSP), en partenariat avec 3 EHPAD, 1 habitat inclusif et 1 résidence autonomie, dans 3 régions. Au total, 35 séances ont ainsi été menées par 148 élèves auprès de 65 personnes âgées et 250 livres ont été offerts par le CNL.



Un appui à la filière du livre pour une plus grande sobriété énergétique

Dans le prolongement de la stratégie nationale pour le développement durable et en application de sa charte des valeurs, le CNL a déployé, depuis 2024, un plan de soutien à la transition écologique de la filière du livre, visant à accompagner les librairies, les festivals littéraires et les éditeurs, dans leurs efforts vers une plus grande sobriété énergétique.

En effet, pour les librairies, la hausse des coûts de l'énergie et les exigences en matière d'amélioration des conditions de travail ou d'accueil des publics nécessitent une meilleure performance énergétique de leurs locaux. Aussi, dans le cadre de son soutien économique aux librairies françaises, associant prêt à taux zéro et subvention, le CNL accompagne désormais de manière plus significative et incitative les établissements engageant des investissements pour leur transition écologique. À ce titre, en 2025, le CNL a aidé 13 librairies pour un montant total de 0,18 M€.

De la même façon, l'établissement soutient les festivals littéraires œuvrant en faveur du développement durable de différentes façons : sensibilisation des équipes et du public aux questions écologiques ; réalisation de bilans carbone ; mutualisation de certains projets ; mise en place de bonnes pratiques en matière de mobilité, de gestion de l'énergie ou de l'alimentation proposée pendant les festivals... En 2025, dans le cadre de son dispositif d'aide à la réalisation de manifestations littéraires, le CNL a ainsi attribué un bonus écologique à 34 organisateurs de manifestations littéraires, pour un montant total de près de 80 000 €, soit un doublement de son soutien par rapport à l'année précédente.



Par ailleurs, le CNL a renouvelé son soutien au calculateur carbone du livre, à hauteur 30 000 € en 2025, développé par le Syndicat national de l'édition (SNE). Conçu comme un véritable outil de pilotage, ce calculateur a pour objectif de permettre à tous les éditeurs de mesurer l'impact carbone de leur activité, quelle que soit leur taille, et de les inciter à diminuer leurs émissions carbone.

Enfin, en 2025, le CNL a poursuivi son engagement sur le projet Filéas, à hauteur de 150 000 €. Développé par la profession, ce projet de plateforme en ligne a pour objectif de permettre aux auteurs d'accéder aux ventes de leurs ouvrages en temps réel, *via* un compte personnalisé dédié. Par ailleurs, s'inscrivant dans une logique de responsabilité environnementale, Filéas vise à alléger l'empreinte carbone de l'industrie du livre, par l'optimisation des politiques de tirages ou de retirages pour mieux répondre à la demande réelle, et par la diminution de la consommation d'énergie liée à la fabrication, à la gestion des stocks ou au transport des livres.

Partir en Livre

18.06→20.07.2025

11^e édition

Les animaux
et nous



CNL / @Julie Colombet pour Partir en Livre / Conception graphique Studio CC

 **MINISTÈRE
DE LA CULTURE**
Centre
National
du Livre

www.partir-en-livre.fr



CNL CENTRE
NATIONAL
DU LIVRE



© Julie Colombet pour Partir en Livre

LES GRANDS ÉVÉNEMENTS LITTÉRAIRES

PARTIR EN LIVRE, LE RENDEZ-VOUS LITTÉRAIRE INCONTOURNABLE DE L'ÉTÉ

Engagé depuis plus de 10 ans pour renforcer le goût de la lecture auprès du jeune public, Partir en livre s'est déployé, du 18 juin au 20 juillet 2025, autour de la thématique Les animaux et nous, permettant de s'adresser aux jeunes de tous âges, aussi bien en zone rurale qu'en milieu urbain.

Grand rendez-vous estival de la lecture, souhaité par le ministère de la Culture, conçu et organisé par le Centre national du livre, Partir en livre a proposé en 2025 plus de 6 400 événements. Gratuits et ouverts à tous, ces événements se sont déroulés dans près de 2 000 communes, en France métropolitaine et ultramarine, mais aussi à l'international, confirmant ainsi l'implantation du festival sur l'ensemble des territoires, notamment dans les quartiers politiques de la ville (QPV) et en milieu rural isolé, où le nombre d'opérations littéraires initiées à l'occasion de Partir en livre progresse chaque année.

Pour cette 11^e édition, marrainée par la dessinatrice de presse Coco et parrainée par le rappeur Lord Esperanza, avec une affiche de l'autrice-illustratrice Julie Colombet, le public a pu participer à des lectures, des ateliers, des jeux et des défis, des spectacles et des performances, des rencontres avec plus de 1 300 auteurs et illustrateurs, et bien plus encore, dans les 3 500 lieux partenaires, parmi lesquels des bibliothèques et des librairies hors les murs, sur la plage, dans les parcs ou dans les campings. Avec le Livrodrome, Partir en livre a aussi fait un tour de France en 9 étapes (Mulhouse, Asnières-sur-Seine, Saint-Just-en-Chaussée, Maubeuge, Paris au Grand Palais, Chalon-sur-Saône, Lons-le-Saunier, Martigues dans un camping et Marseille) et accueilli, en un mois, près de 13 000 enfants et adolescents, pour une série d'attractions ludiques : ordonnances littéraires, *bookball*,

livre sonore, memory BD, caviardage express... Partir en Livre a également permis aux auteurs et autrices de rencontrer le jeune public à travers 63 résidences dans les centres de loisirs et colonies de vacances, mises en place grâce à la mobilisation de la Ligue de l'enseignement, de l'Union nationale des associations de tourisme (UNAT), des Francas, mais aussi à la collaboration des associations d'auteurs.

Dans cette programmation éclectique, 196 événements ont été labellisés et soutenus financièrement par le CNL, 18 600 chèques Lire distribués, 15 000 livres coédités (avec Gallimard Jeunesse, L'école des loisirs et Hélicium) et 15 000 recueils de nouvelles offerts. Pour la deuxième année consécutive, Partir en livre a en effet été l'occasion de publier un ouvrage spécifique autour du thème de la manifestation, Les animaux et nous. Rassemblant 10 textes, écrits par 10 auteurs et autrices emblématiques du paysage de la littérature jeunesse en France (Arnaud Cathrine, Manon Fargetton, Vincent Villeminot, Caroline Solé, Sébastien Joanniez, Florence Hinckel, Jean-Laurent Del Socorro, Agnès Desarthe, Nicolas Michel et Oriane Papin), ce recueil a été diffusé gratuitement au format papier et numérique, pendant toute la durée du festival. Enfin, pour toucher encore plus largement le jeune public, Partir en Livre a doublé son nombre de publications sur les réseaux sociaux, via ses comptes, et s'est associé aux influenceuses @Minireyve, @Kimicollections et @Ornella, ainsi qu'aux influenceurs @Culturez-vous et @Theo_the_french_guy.

Rendues possibles grâce à une large mobilisation d'acteurs locaux et organisateurs (1 993 porteurs de projet, 1 516 bibliothèques et médiathèques, 238 campings...), mais aussi à l'engagement de plus de 30 partenaires nationaux (médias, entreprises, professionnels du livre, associations, fondations et institutions...), ces initiatives originales et variées contribuent à faire de Partir en livre le rendez-vous littéraire incontournable de l'été.



Nuits de la lecture – Catacombes de Paris © Façon de penser

LES NUITS DE LA LECTURE, UNE EXPÉRIENCE LITTÉRAIRE EXCEPTIONNELLE

Organisées pour la quatrième fois par le Centre national du livre, sur proposition du ministère de la Culture, les Nuits de la lecture ont fédéré, en 2025, près de 8 500 événements dans plus de 4 000 lieux, autour de la thématique des patrimoines, sous le marrainage de l'autrice Maylis de Kerangal et le parrainage du journaliste et auteur, Stéphane Bern.

Durant quatre jours et nuits exceptionnels de janvier, les bibliothèques, médiathèques, librairies, musées, théâtres, établissements scolaires et universitaires, structures pénitentiaires, mais aussi les instituts français à l'étranger ont ainsi déployé une multitude de rendez-vous : soirées pyjama, DJ-sets, concerts littéraires, lectures à voix haute, ateliers, rencontres, spectacles, marathons de lecture, jeux littéraires...

Inaugurées à la Cité de l'architecture et du patrimoine, à Paris, en face de la tour Eiffel, ces Nuits de la lecture ont démarré par une nocturne inédite, rythmée par les performances de cinq poètes du Serveur vocal poétique et la lecture, par Stéphane Bern, d'un texte de Victor Hugo. Elles se sont ensuite déclinées sous de multiples formes dans des lieux prestigieux (cf. encadré) et, à cette occasion, le CNL s'est associé avec le Centre des monuments nationaux (CMN), Paris musées et la Demeure historique, pour favoriser l'organisation d'événements littéraires dans les plus beaux sites patrimoniaux.

Au-delà de cette programmation particulièrement riche, le CNL a également diffusé des contenus spécifiques sur les réseaux sociaux (quizz, anecdotes, conseils de lectures...) et proposé un montage de textes, ainsi qu'une bibliographie, déclinée en cinquante conseils de lecture, mêlant différents genres littéraires et destinée à tous les âges.

La lecture nocturne, au cœur de sites emblématiques

À Paris et en Ile-de-France, karaoké littéraire au Centre national du livre, sur les traces de huit chansons, mises en mots par Clément Benech, Maylis de Kerangal, Claire Fercak, Michaël Perruchoud et accompagnées au piano par Cédric Laronche ; lecture de Maylis de Kerangal dans les cuisines médiévales de la Conciergerie, événements littéraires exceptionnels à l'Arc de Triomphe, aux Catacombes, au Musée Carnavalet, à la Basilique Saint-Denis et au château de Versailles.

Partout en France, programmation spécifique, au Lieu unique à Nantes, au Bateau feu-scène nationale de Dunkerque, au musée des beaux-arts d'Orléans, à la bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg, à l'abbaye du Mont-Saint-Michel, sur les remparts de la cité de Carcassonne, au Château de Thol, au musée départemental Arles antique, au Palais Fesch-musée des beaux-arts d'Ajaccio, au centre pénitentiaire de Grenoble-Varces, à l'hôpital de la Pitié-Salpêtrière ou encore aux archives départementales de la Guadeloupe.



Offrez-vous un quart d'heure d'évasion: lisez !




**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

CNL CENTRE
NATIONAL
DU LIVRE
  

centrenationaldulivre.fr

LE QUART D'HEURE DE LECTURE NATIONAL : UNE PAUSE ESSENTIELLE DÉDIÉE À LA LECTURE

Instauré le deuxième mardi du mois de mars, le Quart d'heure de lecture national a, pour la quatrième année consécutive, invité tous les Françaises et les Français à se mobiliser sur un temps dédié à la lecture, au cours de la journée.

En collaboration avec le ministère de l'Éducation nationale et de nombreux partenaires, cette opération a pour objectifs de sensibiliser l'ensemble de la population à l'importance de la lecture, tendancielle à la baisse notamment chez les plus jeunes, et d'encourager toutes les organisations, publiques ou privées, à mettre en place des projets réguliers autour du livre et de la lecture.

Pour faire de cette manifestation un rendez-vous incontournable et identifiable, le Centre national du livre a repris la charte graphique de l'édition précédente, particulièrement forte, avec ses slogans phares, comme «Éteignez votre portable, allumez votre cerveau : lisez!». Dans cette optique, l'établissement a proposé divers supports visuels, adaptés sur différents types de médias, permettant de renforcer la mobilisation sur les domaines du sport, de la santé et du travail.

Le 11 mars 2025, près de 800 projets ont ainsi été organisés dans les établissements scolaires, les bibliothèques, les librairies, les établissements pénitentiaires ou les EHPAD, mais aussi dans les institutions publiques, les collectivités ou les entreprises, dont certaines signataires de la charte Lire en entreprise. Par ailleurs, le CNL et le Centre des monuments nationaux (CMN) se sont associés pour proposer un quart d'heure de lecture au Panthéon, avec Les pensées géantes, une installation spécialement conçue pour l'occasion par l'artiste Nicolas Frize. Enfin, de nombreux médias se sont également mobilisés, en relayant massivement cette opération nationale, lui permettant ainsi de rencontrer son public.



Le #11marsjelis, des personnalités qui partagent leur goût pour le livre et la lecture

Pour appuyer son message en faveur de la lecture, le CNL a fait appel en 2025 à des personnalités publiques, qui ont accepté de partager, *via* des vidéos dédiées largement diffusées, leur goût pour le livre et la lecture : la maîtresse de conférences Luce Albert, le chef multi-étoilé et auteur Thierry Marx, l'autrice Sandrine Collette, ainsi que le journaliste et présentateur de La grande librairie, Augustin Trapenard.

Par ailleurs, France Télévisions, partenaire du CNL, a mobilisé ses antennes, plateformes et réseaux sociaux, notamment sur un programme court autour d'un slogan de l'auteur Joël Dicker : «Ouvrez un nouveau chapitre de votre vie : devenez lecteur». Dans ce cadre, des personnalités de tous horizons – comédiens, sportifs, chanteurs, auteurs, chefs cuisiniers... – se sont montrés dans leur environnement de travail, cessant toute activité pour faire une pause et lire un livre de leur choix, invitant ainsi tous les Français à lire eux aussi.

En 2026, le CNL renouvellera ce rendez-vous national, le 10 mars, afin de continuer à ancrer la pratique de la lecture dans le quotidien de chacun.



LA POÉSIE. VOLCANIQUE

Printemps
des Poètes

27^e édition / 14 - 31 mars 2025



Soutenu par

Utsunomiya journey, 2014/2019, structure en métal et laine rouge
Installation - Shigeo Fukuda, The Soul Tenshodo, Mori Art Museum, Tokyo, 2014 - Photo par Sunhi Mang © ADAGP, Paris, 2025 et Forêt de



GOVERNEMENT

Départ
Espace
France 2025



Affiche du Printemps des poètes - Photo par Sunhi Mang © ADAGP, Paris, 2025

LE PRINTEMPS DES POÈTES, UNE QUINZAINÉ DÉDIÉE À LA POÉSIE VOLCANIQUE

Créée en 1999, l'association Printemps des poètes a pour objectifs de promouvoir la poésie, à travers une opération nationale déployée chaque année au mois de mars, tant en milieu scolaire qu'auprès du grand public, mais aussi par une programmation annuelle et l'animation d'un centre de ressources virtuel.

Soutenue par le CNL, l'association initie ainsi, tout au long de l'année, des projets de médiation et de transmission sur l'ensemble du territoire, avec des lectures, des résidences, des rencontres, des ateliers d'écriture ou des lectures auprès des scolaires, des jurys de prix poétiques et, d'une manière générale, œuvre à faire entrer la poésie dans des événements qui ne lui sont pas dédiés.

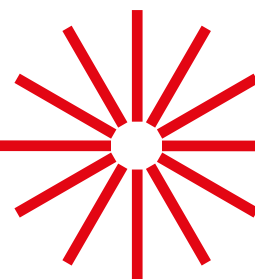
L'association développe également des partenariats avec des communes de toute taille et des établissements scolaires de tout niveau d'enseignement, pour décerner les appellations « village en poésie », « ville en poésie » ou « école en poésie », qui encouragent et accompagnent l'engagement poétique de ces partenaires.

Par ailleurs, elle anime un centre de ressources pour la poésie et met à la disposition de tous des ressources documentaires *via* son site Internet (printempsdespoetes.com), développé comme un véritable outil pédagogique.

En 2025, la 27^e édition du Printemps des poètes s'est tenue du 14 au 31 mars, autour du thème de la poésie volcanique, illustrée par l'artiste japonaise Chiharu Shiota, sous le marrainage de la comédienne Ariane Ascaride et le parrainage du comédien Hippolyte Girardot.

Le Printemps des poètes, la poésie volcanique déployée sur le territoire

Au total pour cette nouvelle édition consacrée au thème de la poésie volcanique, le CNL a soutenu 37 projets, portés par des associations, des communes, des centres sociaux dans 9 régions : Auvergne-Rhône-Alpes (6 projets aidés), Bretagne (2 projets aidés), Centre-Val de Loire (1 projet aidé), Hauts-de-France (5 projets aidés), Ile-de-France (6 projets aidés), Nouvelle-Aquitaine (6 projets aidés), Occitanie (7 projets aidés), Provence Alpes-Côte d'Azur (3 projets aidés) et, en Outre-Mer (1 projet aidé en Guadeloupe).



DÎNER DES PRIMO-ROMANCIERS

2011
2015

DÎNER
DES PRIMO-ROMANCIERS

LA PROGRAMMATION CULTURELLE

En 2025, le Centre national du livre a poursuivi sa politique d'ouverture à tous les publics, en proposant, tout au long de l'année, une programmation culturelle riche et diversifiée, mêlant rencontres, débats, lectures et soirées littéraires, au sein de l'Hôtel d'Avejan, rue de Verneuil, mais aussi hors de ses murs.

L'année a ainsi débuté par une table ronde, intitulée « Produire moins pour produire mieux ? », autour de la thématique de la surproduction éditoriale et des enjeux qui en découlent, en matière de durabilité et de diffusion. Puis, dans le cadre du Printemps des poètes, le CNL a accueilli CUATRO, une soirée poétique, réunissant Adeline Baldacchino, Nour Cadour, Loïc Demey et Victor Malzac, sous la direction littéraire de Chloé Deschamps. Ensuite, une soirée spéciale, réunissant Benoît Peeters, Isabelle Alfandary et Marc Goldschmit, a rendu hommage au philosophe Jacques Derrida, en évoquant son héritage intellectuel. Enfin, le CNL a accueilli la présentation de l'ouvrage *L'exil, l'amour, la liberté. La révolte des poètes d'Afghanistan*, en présence de l'écrivain Olivier Weber, à la préface de cette anthologie, et de Philippe Robinet, directeur général des éditions Calmann-Lévy.

Par ailleurs, 2025 a également été l'occasion d'ouvrir un cycle de conférences, visant à donner des clefs de lecture et de compréhension du monde contemporain, à travers le prisme de l'histoire. Initié en partenariat avec l'association des professeurs d'histoire et de géographie (APHG) et inauguré par « 1881-2025 : la liberté d'expression et la démocratie », de Jean-Noël Jeanneney, ce cycle de conférences s'est poursuivi avec « Informer en temps de guerre », par Patrick Chauvel et Jérôme Poirot ; avec « Marc Bloch, une certaine idée de la France ? », par Annette Becker, en écho à la présentation du programme de la 28^e édition des Rendez-vous de l'histoire de Blois, intitulée La France ? ; et enfin, avec « Qu'est-ce qu'une nation ? La France ? », par Pascal Ory.

Pour clore la rentrée littéraire de l'automne, les portes de l'Hôtel d'Avejan se sont également ouvertes pour la 4^e édition du dîner des primoromanciers, en partenariat avec la librairie 7L. À cette occasion, douze nouvelles plumes et leurs éditeurs ont été invités à rencontrer leurs parrains et marraines, auteurs confirmés, ainsi que des journalistes littéraires.

Enfin, les manifestations nationales organisées par le CNL ont donné lieu à des temps forts dans les murs de l'établissement : soirée karaoké littéraire à l'occasion des Nuits de la lecture ; remise du prix jeunesse Le Point, ateliers pour les scolaires et les centres de loisirs pour Partir en livre ; finale du Goncourt des détenus, décerné à Paul Gasnier, pour son ouvrage *La collision* (éd. Gallimard).

« En lisant, en écrivant », une exploration de la création littéraire contemporaine

France Culture, la Bibliothèque nationale de France et le Centre national du livre proposent *En lisant, en écrivant*, des masterclasses invitant des autrices ou des auteurs à évoquer en public leur pratique de l'écriture et la genèse de leurs œuvres. En 2025, ces rencontres ont notamment accueilli Grégoire Bouillier, Véronique Ovaldé, Hélène Dorion, Fabcaro, Franck Thilliez et Hemley Boum.





© Nine Antico pour le Centre national du livre

SON LIVRE, LE PODCAST

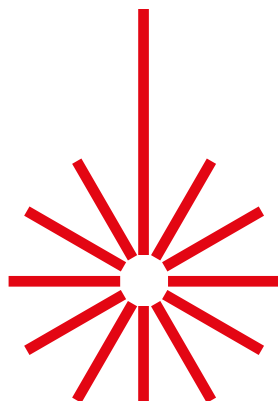
DÉDIÉ À LA CRÉATION LITTÉRAIRE

Avec le podcast «Son livre», le Centre national du livre met en lumière toute la diversité créative et éditoriale actuelle. Réalisé et animé par Pauline Carayon, avec les compositions sonores de Romuald Boivin et Laurent Bardainne, ce podcast se décline en deux formats : «Pourparlers», qui donne la parole à des auteurs et des personnalités concernées par les sujets abordés dans les livres choisis pour l'occasion, et «Mono», explorant les thèmes qui ont provoqué un choc chez les auteurs, à travers de grands entretiens avec eux.

En 2025, 28 épisodes ont ainsi été diffusés et ont permis d'échanger avec une trentaine d'auteurs, d'éditeurs ou de personnalités : Barbara Israël, Olivia Rosenthal, Julien Perez, Floriane Soulas

et Audrey Pleynet, Salomé Lahoche et Emilie Gleason, Bruno Remaury, Bruno Doucey, Laure Limongi, Emilie Desvaux, Adèle Yon, Eric Mercier, Véronique Ovaldé et Noémie Sauvage, Alexandre Lenot, Olivier Tallec et Caroline Solé, Raphaël Quenard, Karine Tuil, Emma Becker, Leonor de Recondo, Shirin Rashidian, Sorj Chalandon, Kamel Daoud, Hélène Laurain, Julie Brafman, Joffrine Donnadiou et Guillaume Poix, Anne Berest, Alfred de Montesquiou, Mathilda di Matteo, Sephora Pondi...

Diffusé sur les grandes plateformes (Spotify, Deezer, Apple podcasts) et accessible sur le site Savoirs plus, édité par France culture, «Son livre» a poursuivi son développement en 2025 et comptabilise désormais près de 180 000 écoutes.



LES ÉTUDES



Afin de s'assurer de la pertinence de son action, le CNL s'attache à mieux connaître le secteur dans lequel il évolue, grâce à des études opérationnelles permettant à la fois d'éclairer la profession et de conduire une politique de soutien la plus adaptée possible.

Baromètre les Français et la lecture

Depuis 2015, le CNL publie une étude complète bisannuelle sur les Français et la lecture. Portant sur un échantillon de 1 000 personnes, représentatives de la population française, âgée de plus de 15 ans, ce baromètre permet de mesurer dans le temps les pratiques et les perceptions des Français vis-à-vis du livre et de la lecture, de mieux comprendre leurs motivations ou leurs freins à lire des livres, et d'identifier les leviers qui les amènent ou les amèneraient à la lecture. En 2025, la 6^e édition de ce baromètre révèle que :

Globalement, les Français lisent de moins en moins. La part des Français se déclarant spontanément lecteurs diminue sur toutes les catégories, en particulier sur les lecteurs réguliers. En effet, au cours des 12 derniers mois, 63 % des Français déclarent avoir lu au moins 5 livres (- 6 pts vs 2023) et la part de lecture quotidienne baisse, pour atteindre son niveau le plus bas depuis 10 ans. Les Français lisent également de moins en moins au format papier. En revanche, la lecture au format numérique a progressé en 10 ans et désormais environ la moitié des 15-34 ans lit au format numérique. De même, le livre audio continue sa progression, en particulier chez les grands lecteurs.

L'attention des lecteurs est régulièrement distraite. 27 % des lecteurs font autre chose en même temps qu'ils lisent (notamment envoyer des messages ou aller sur les réseaux sociaux), en particulier les 15-24 ans (53 %) et les 25-34 ans (42 %).

Les librairies généralistes sont moins sollicitées. Les acheteurs de livres se tournent moins vers les librairies généralistes et ceux qui n'achètent pas en librairie invoquent plus qu'avant l'impossibilité d'y acheter d'autres articles.

Les modes de prescriptions sont redéfinis. Les acheteurs de livres estiment que la présence d'un livre ou d'un auteur sur Internet leur donne envie d'acheter le livre évoqué (jusqu'à 91 % chez les acheteurs de 15-24 ans). Pour les lecteurs, des conseils ou des discussions sur les réseaux sociaux peuvent également leur donner envie de lire (47 % chez l'ensemble des lecteurs ; 79 % chez les 15-24 ans), tout comme le visionnage d'une série ou d'un film adapté sur une plateforme (plus de 60 % chez les moins de 35 ans). En revanche, chez les non-lecteurs, peu de raisons sembleraient déclencher leur envie de lire.

La concurrence des autres loisirs, en particulier en ligne et sur écrans, freine la lecture. Pour leurs loisirs, les Français se tournent de plus en plus vers Internet pour différentes activités, en particulier les moins de 35 ans. Sur leur temps libre, les Français consacrent ainsi presque une journée par semaine aux écrans (23h27 ; +49 minutes vs 2023 hors études/travail) et jusqu'à plus de 35 h par semaine chez les moins de 25 ans, soit quasiment autant de temps aux écrans chaque jour (3h21 par jour) qu'à lire des livres chaque semaine (3h40 par semaine ; - 1h07 par semaine vs 2023).

Les adaptations cinématographiques et audiovisuelles françaises de livres

Après sa précédente étude portant sur les adaptations d'œuvres littéraires dans l'offre cinématographique et audiovisuelle de 6 pays clés sur la période 2015–2021, menée en association avec le CNC et la SCELFF, le CNL a souhaité étudier spécifiquement le marché français. S'appuyant sur l'analyse de plus de 4 200 titres, produits et sortis en France entre 2015 et 2023, cette nouvelle étude apporte un éclairage inédit sur la place des adaptations de livres au sein de la production cinématographique et audiovisuelle française :

Les adaptations d'œuvres littéraires représentent 17% des œuvres cinématographiques et audiovisuelles de fiction produites et diffusées en France entre 2015 et 2023. Sur cette période, le volume global d'adaptations a augmenté dans les mêmes proportions que le reste des productions françaises, sans effet plafond : ainsi, lorsque la production cinématographique et audiovisuelle totale augmente, le nombre d'adaptations augmente également.

Le genre cinématographique et audiovisuel « famille/animation » enregistre le plus fort taux d'adaptation au global. Au cinéma, les genres « famille/animation » et « biographie » présentent les taux d'adaptation les plus élevés, tandis que les genres « action/aventure » et « SF/fantastique » arrivent en tête en audiovisuel.

Les adaptations d'œuvres littéraires représentent 21% des entrées générées par les productions françaises sorties au cinéma en France, avec 343 000 entrées en moyenne pour l'adaptation d'un livre porté à l'écran, contre 260 000 entrées en moyenne pour les autres films, soit en moyenne plus de 30% d'entrées

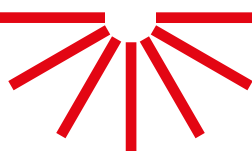
supplémentaires enregistrées par les films adaptés d'œuvres littéraires. Les adaptations cinématographiques enregistrent de belles performances à l'international et dans les palmarès : 21% des productions françaises les plus exportées, c'est-à-dire ayant généré le plus d'entrées en salle à l'international, sont adaptées d'œuvres littéraires ; 25% des nommés dans les principales catégories des Césars sont des adaptations.

En audiovisuel, les volumes d'adaptations ont fortement augmenté en 10 ans et 17% des fictions ayant généré le plus d'audience sur les chaînes françaises en clair sont adaptées d'œuvres littéraires.

Du côté des livres adaptés, la quasi-totalité des adaptations cinématographiques et audiovisuelles françaises provient de textes parus à partir de 1901, faisant donc encore majoritairement l'objet de droits d'adaptation. Près d'un quart est issu de livres publiés après 2015, et 6% sont même adaptés de livres publiés moins de 3 ans auparavant, indiquant que les livres ont été optionnés rapidement après leur sortie ou avant leur publication. Par ailleurs, 61% des adaptations cinématographiques et audiovisuelles de production française sont tirés de livres de littérature générale ; 20% d'ouvrages de non-fiction ; 12% de bandes dessinées ; 8% de livre jeunesse (hors BD jeunesse).

Pour la majorité des livres, la sortie de leur adaptation permet un regain de leurs ventes papier : 61% des livres ont bénéficié d'un rebond de leurs ventes papier en France après la sortie de leur adaptation, avec un effet encore plus marqué au cinéma qu'en audiovisuel.

Les résultats complets des études sont à retrouver sur www.centrenationaldulivre.fr



PANORAMA GÉNÉRAL DES AIDES

EN VOLUME ET EN VALEUR

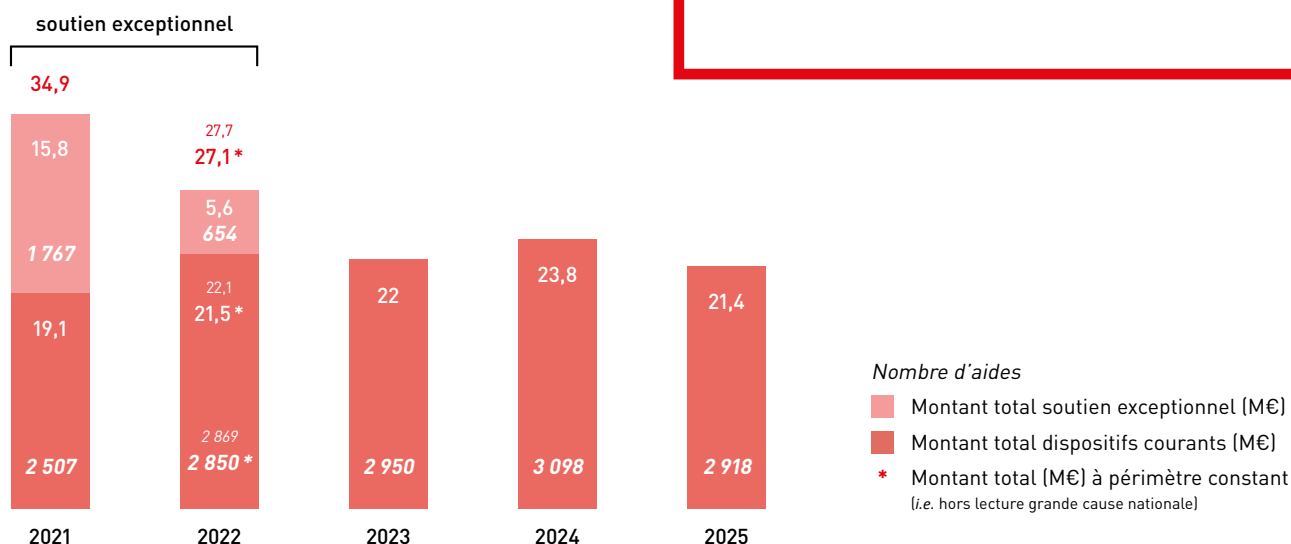
Comparativement à 2024, les aides allouées par le CNL en 2025 diminuent de près de 6% en volume, passant de 3 098 en 2024 à 2 918 aides en 2025, et de plus de 10% en valeur, avec 21,4 M€ attribués au total en 2025 (contre 23,8 M€ en 2024). Après une mobilisation exceptionnelle en 2021 et 2022, pour aider la filière du livre dans l'après crise sanitaire et mettre en œuvre des actions spécifiques pour la lecture grande cause nationale, en 2025, le CNL a soutenu les professionnels uniquement via ses dispositifs courants, mais à des niveaux bien supérieurs à ceux de 2021 : +16% en volume et +12% en valeur, au titre des dispositifs courants entre 2021 et 2025.

Ces tendances s'expliquent notamment par le développement, ces dernières années, des résidences d'auteurs en milieu scolaire ou extra-scolaire, avec en 2025, 378 résidences soutenues, à hauteur de près de 0,8 M€. Elles découlent également de l'évolution régulière des dispositifs : en cinq ans, certains ont été créés (ex. : aide aux éditeurs à l'étranger pour la publication d'œuvres littéraires en français, *via* des cessions de droits ou la coédition), certains se sont renforcés (ex. : aide aux librairies francophones à l'étranger, aide aux porteurs de projets pour le développement de la lecture) ou d'autres ont été entièrement repensés

(ex. : soutien au développement des maisons d'édition ; subventions au fonctionnement de revues, désormais allouées bisannuellement et en année creuse en 2025).

Ces évolutions d'aides sont le fruit d'un processus de simplification des procédures et des dispositifs eux-mêmes, mais aussi d'évaluations régulières.

En effet, afin de mener au mieux et au plus juste sa mission d'accompagnement et de soutien des acteurs de la chaîne du livre, le CNL s'est engagé depuis plusieurs années dans une démarche d'ajustement régulier de ses dispositifs, à travers un programme annuel d'évaluation. Dans ce cadre, l'établissement a d'ores et déjà évalué une grande partie de ses dispositifs et mis en œuvre un certain nombre d'évolutions, parmi lesquelles en 2025, la refonte du soutien aux éditeurs pour la promotion des auteurs et des publications, dont les évolutions ont été soumises au conseil d'administration en mars et appliquées à compter du 15 octobre. En 2025, le CNL a également initié une réflexion transversale, pour l'élaboration d'une méthodologie d'évaluation simple de ses différentes opérations de développement de la lecture.



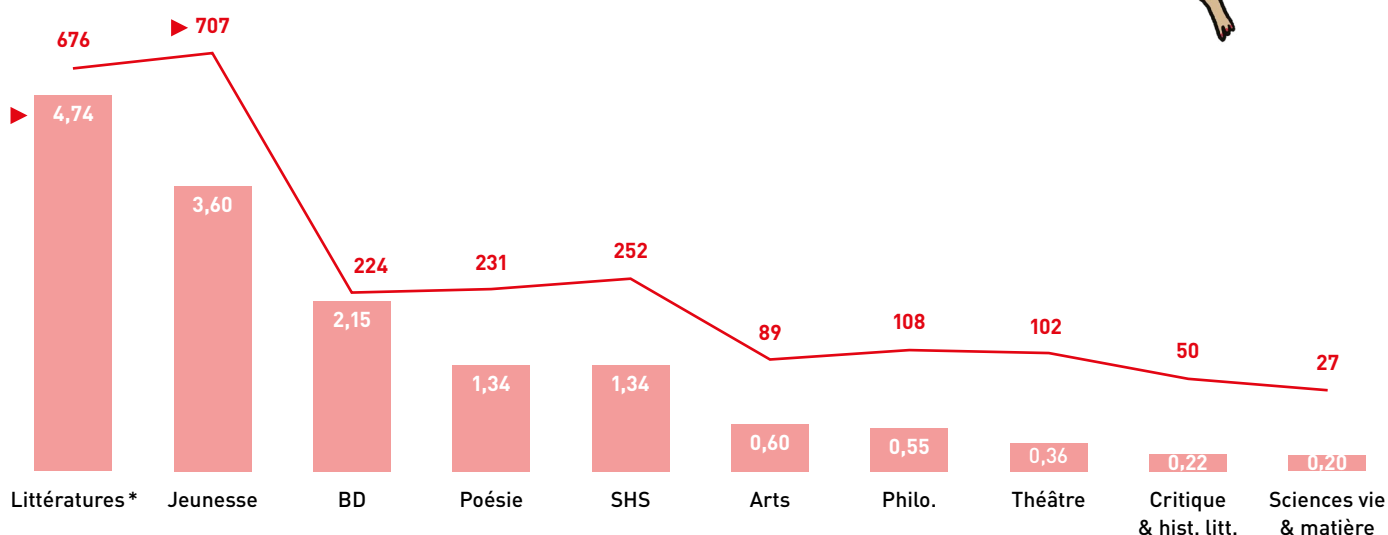


PANORAMA DES AIDES PAR DOMAINE ÉDITORIAL

Afin de mesurer la portée de son action par secteur éditorial, le CNL propose chaque année une ventilation globale de ses aides selon les thématiques de ses commissions : arts, bande dessinée, critique et histoire littéraires, histoire et sciences de l'homme et de la société, littératures (romans, romans traduits, essais), littérature jeunesse, philosophie, poésie, sciences de la vie et de la matière, théâtre.

Dès lors qu'elles sont ventilables dans une thématique, toutes les natures d'aides sont agrégées, qu'il s'agisse d'aides aux auteurs, aux éditeurs ou aux revues, mais également d'aides aux organisateurs de manifestations littéraires, aux librairies, aux porteurs de projets pour le développement de la lecture, ou encore d'aides aux structures d'accompagnement ou

de valorisation du secteur du livre. En 2025, sur les 21,4 M€ alloués au total au titre des dispositifs courants¹, soit 71% des aides globales en valeur (85% en volume).



—/— Nombre d'aides
■ Montants en M€

▶ le plus aidé

* Littératures : romans, romans traduits, essais

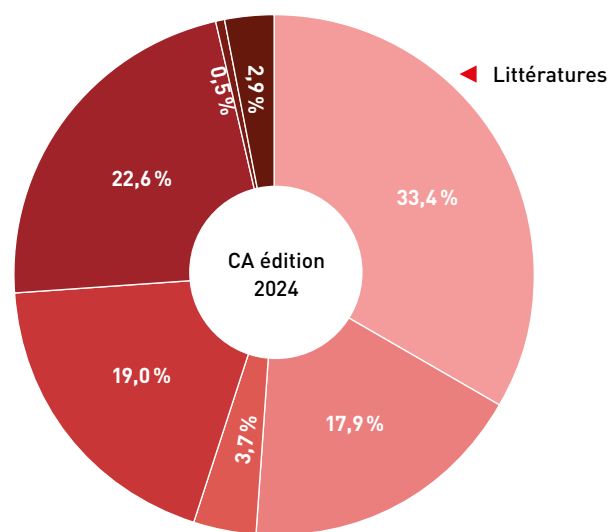
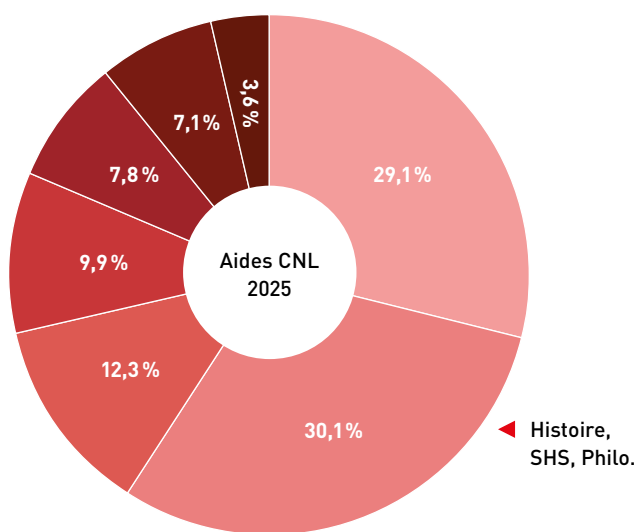
¹ Ne sont ventilables que partiellement les aides aux éditeurs, les aides aux librairies, les aides aux organisateurs de manifestations littéraires et les aides aux structures d'accompagnement ou de valorisation du secteur du livre. Ne sont pas ventilables, les aides aux auteurs à visée sociale (allocations annuelles).

Resserrée sur les éditeurs et revues soutenus pour des publications, la ventilation des aides CNL par secteur éditorial montre que l'établissement aide plus les domaines «histoire, sciences de l'homme et de la société, philosophie», «arts» et «poésie, théâtre» que ce qu'ils représentent au sein du chiffre d'affaires de l'édition française (chiffre d'affaires 2024, hors secteurs non aidés par le CNL), et ce de manière significative, compte tenu de leur plus grande fragilité.

En effet, le domaine «histoire, sciences de l'homme et de la société, philosophie» pèse 30,1% des aides CNL en valeur, contre 17,9% du chiffre d'affaires de l'édition, soit un différentiel positif de 12,2 points; le domaine «arts» pèse 12,3% des aides CNL en valeur, contre 3,7% du chiffre d'affaires de l'édition, soit un différentiel positif de 8,6 points; et le domaine «poésie, théâtre» pèse 7,1% des aides CNL en valeur, contre 0,5% du chiffre d'affaires de l'édition, soit un différentiel positif de 6,6 points.

À l'inverse, le CNL aide moins les domaines «bande dessinée», «jeunesse», et «littératures» que ce qu'ils représentent au sein du chiffre d'affaires de l'édition française. Le domaine «bande dessinée» pèse 7,8% des aides CNL en valeur, contre 22,6% du chiffre d'affaires de l'édition, soit un différentiel négatif de 14,8 points; le domaine «jeunesse» pèse 9,9% des aides CNL en valeur, contre 19,0% du chiffre d'affaires de l'édition, soit un différentiel négatif de 9,1 points et le domaine «littératures» pèse 29,1% des aides CNL en valeur, contre 33,4% du chiffre d'affaires de l'édition, soit un différentiel négatif de 4,3 points.

Seul le domaine «sciences et technique» représente un ordre de grandeur similaire au sein de la ventilation des aides CNL aux éditeurs et revues (en valeur) et dans le chiffre d'affaires de l'édition française (hors secteurs non aidés par le CNL), avec un différentiel positif de 0,7 point.



- Littératures
- Histoire, SHS, Philosophie
- Arts
- Jeunesse
- Bande dessinée
- Poésie, Théâtre
- Sciences et techniques

- ▶ Le plus aidé en valeur par le CNL en édition : Histoire, sciences humaines et sociales, philosophie
- ▶ CA le plus important dans le secteur de l'édition : Littératures

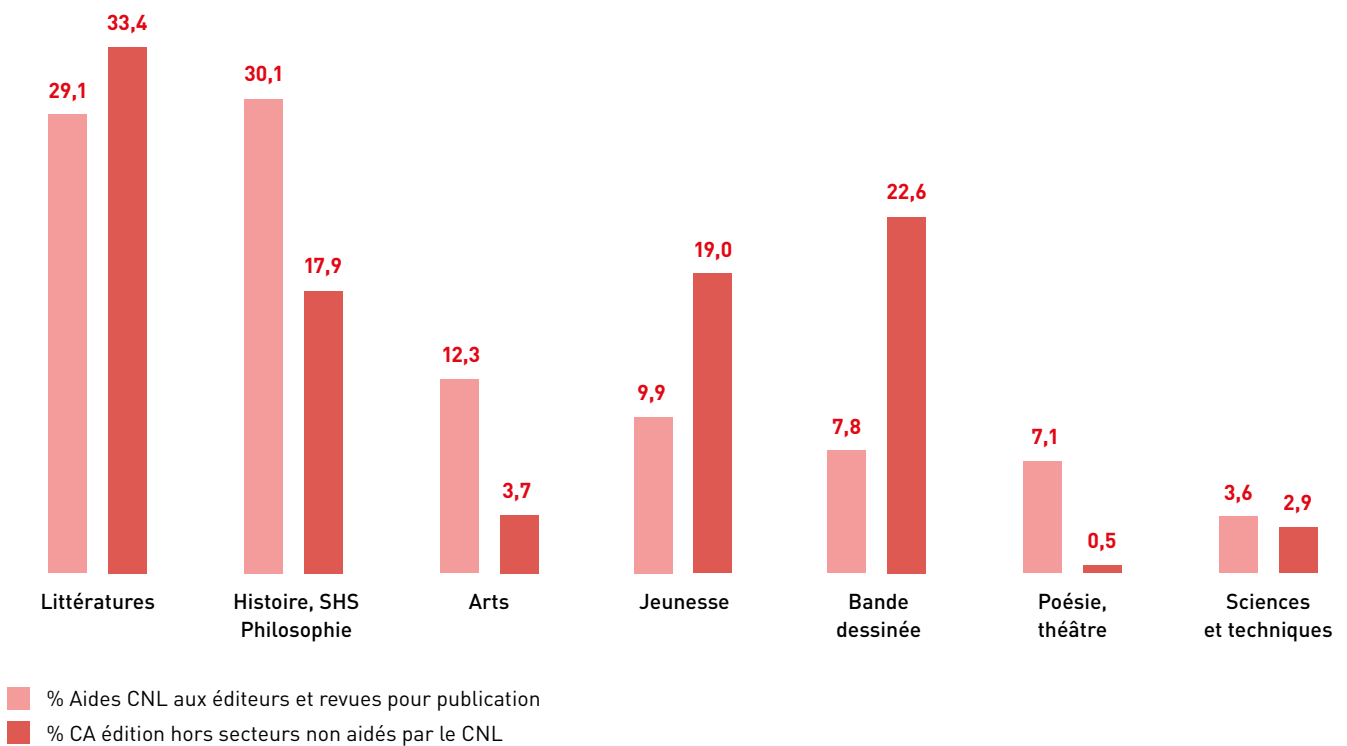
Source CA édition : Les chiffres de l'édition, rapport statistiques SNE 2024/2025, Syndicat national de l'édition (SNE)



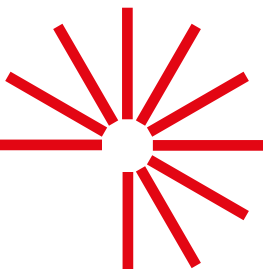
Pour mémoire, près de 30% du chiffre d'affaires de l'édition française sont générés par des secteurs non aidés par le CNL¹; le chiffre d'affaires de l'édition française s'établissant à 2,8 milliards d'euros (données SNE 2024), dont

près de 2 milliards d'euros réalisés par les secteurs éditoriaux soutenus par le CNL.

¹ Enseignement scolaire, religion et ésotérisme, dictionnaires et encyclopédies, documents et actualité, livres pratiques, cartes géographiques et atlas, ouvrages de documentation.



Source CA édition : Les chiffres de l'édition, rapport statistiques SNE 2024/2025, Syndicat national de l'édition (SNE)



PANORAMA DES AIDES PAR NATURE DE BÉNÉFICIAIRE

Les aides du CNL, déployées en une vingtaine de dispositifs, bénéficient à l'ensemble des professionnels de la chaîne du livre (auteurs, traducteurs, éditeurs d'ouvrages et de revues, porteurs de projets pour le développement

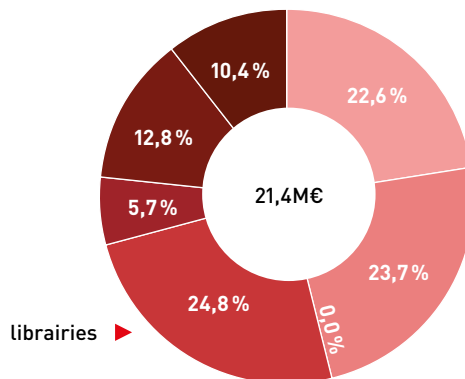
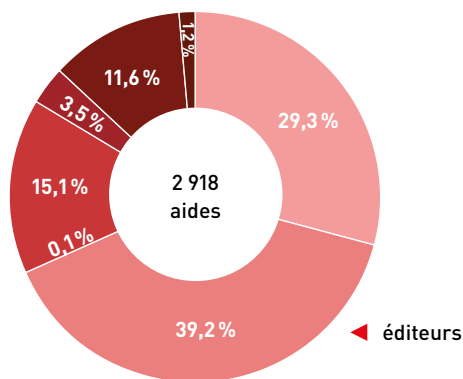
de la lecture – bibliothèques ou associations –, librairies ou organisateurs de manifestations littéraires), mais également aux structures qui les représentent, les accompagnent ou les promeuvent.

	Demandes examinées en commission	Nombre de bénéficiaires	Nombre d'aides	Montants en M€
Auteurs et traducteurs	1 364	781	855	4,84
Éditeurs hors revues	1 617	357	1 145	5,06
Revue	3	3	3	0,01
Librairies	519	348	440	5,30
Porteurs projets développement lecture	127	95	101	1,21
Organisateurs manifestations littéraires	461	317	338	2,74
Accompagnement/valorisation du livre	36	36	36	2,21
Total soutien CNL	4 127	1 916	2 918	21,38

+ 177 demandes de labels et agréments pour 119 LiR, 6 LR et 18 LFR attribués

En 2025, sur les 4 127 demandes recevables dans le cadre des dispositifs courants (- 5,7% vs 2024 ; + 15,2% vs 2021) et examinées en commissions ou comités, le CNL a alloué 2 918 aides (- 5,8% vs 2024 ; + 16,4% vs 2021), pour un montant total de 21,38 M€ (- 10,2% vs 2024 ; + 12,2% vs 2021). À cela s'ajoute l'examen des demandes d'agrément

« Librairie francophone de référence » (en 2025, 18 agréments alloués sur 21 demandes) et des demandes de labellisation « Librairie de référence » (en 2025, 125 labels LIR ou LR alloués sur 156 demandes), mis en œuvre par le CNL pour le compte du ministère de la Culture.



- Auteurs et traducteurs
- Éditeurs hors revues
- Revues

- Librairies
- Porteurs de projets pour le développement de la lecture

- Organisateurs de manifestations littéraires
- Structures d'accompagnement ou de valorisation du livre

► le plus aidé

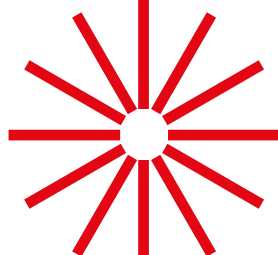


Premières bénéficiaires de l'accompagnement du CNL *via* ses dispositifs courants, les librairies ont été soutenues en 2025, à hauteur de 5,30 M€ (soit 440 aides), notamment pour leurs investissements (2,64 M€ au total, en prêts et subventions, dont 0,18 M€ en faveur de projets de sobriété énergétique), la valorisation de leurs fonds (1,05 M€) ou par un soutien spécifique *via* des conventions territoriales, associant les DRAC, le CNL et les régions (1,21 M€).

Les éditeurs ont également bénéficié d'un soutien important du CNL en 2025, avec 1 145 aides, pour un montant total de 5,06 M€, majoritairement sur des projets de publication (2,06 M€) ou de traduction d'ouvrages (1,75 M€, dont 1,08 M€ pour la traduction d'ouvrages étrangers en français et 0,67 M€ pour la traduction d'ouvrages français en langues étrangères), mais aussi sur des projets de développement numérique (0,70 M€) ou de développement de leurs maisons (0,31 M€).

Soutenus à hauteur de 4,84 M€, les auteurs et traducteurs sont aussi aidés de manière significative, notamment par des bourses d'écriture (3,28 M€) et des bourses de résidence (0,96 M€, dont 0,76 M€ pour 378 résidences en milieu scolaire ou en centres de loisirs et colonies de vacances).

Viennent ensuite, en valeur, le soutien aux organisateurs de manifestations littéraires (2,74 M€), notamment pour la réalisation de festivals d'envergure et de qualité (2,20 M€) et pour les projets présentés dans le cadre de Partir en livre (0,46 M€); le soutien aux structures d'accompagnement ou de valorisation du secteur du livre (2,21 M€), soit pour leurs activités annuelles soit pour des projets spécifiques; le soutien aux bibliothèques et porteurs de projets pour le développement de la lecture (1,21 M€); et enfin l'accompagnement dédié aux revues, avec un soutien au fonctionnement désormais bisannuel (*i.e.* engagements en année creuse sur 2025).



LAURENT MAUVIGNIER

LA MAISON VIDE

roman



PRIX GONCOURT

Couverture de *La Maison vide* de Laurent Mauvignier, Prix Goncourt 2025 © Les Éditions de Minit
Laurent Mauvignier a bénéficié d'une bourse d'année sabbatique en 2024
pour se consacrer à l'écriture de ce roman.

LE SOUTIEN AUX AUTEURS ET AUX TRADUCTEURS

Le soutien du CNL aux auteurs se décline principalement en bourses d'écriture et bourses de résidence visant à permettre à des auteurs ou des illustrateurs de dégager du temps, pour mener à bien un projet personnel d'écriture ou d'illustration, à des fins de publication. Ces dispositifs sont accessibles aux auteurs et illustrateurs utilisant la langue française et ayant déjà été publiés à compte d'éditeur.

Les traducteurs peuvent, quant à eux, bénéficier de bourses de traduction ou de bourses de résidence lorsqu'ils traduisent depuis les langues étrangères vers le français, et de bourses de séjour en France lorsqu'ils traduisent du français vers les langues étrangères. Ces dispositifs à destination des traducteurs ont pour objectifs de favoriser la traduction et le rayonnement des œuvres étrangères en France et des œuvres françaises à l'étranger, dans toute leur diversité.

À cela s'ajoutent les allocations annuelles, qui concernent un nombre restreint d'auteurs, et la bourse Cioran, qui récompense un projet d'écriture d'essai de facture libre à caractère philosophique et/ou littéraire.

En 2025, 855 aides ont ainsi été attribuées aux auteurs et traducteurs pour un montant total de 4,84 M€. Par ailleurs, le CNL a poursuivi son accompagnement en faveur des auteurs et traducteurs, en soutenant les associations qui leur sont dédiées (Association pour la promotion

de la traduction littéraire, Association des traducteurs littéraires de France, Écrivaines et écrivains associés du théâtre, Ligue des auteurs professionnels, Maison des écrivains étrangers et des traducteurs, Société des gens de lettres...), à hauteur d'un total de 0,62 M€ (dont 0,2 M€ confiés à la Sofia pour la rémunération des dédicaces d'auteurs de bande dessinée dans les festivals).

Montants individuels alloués les plus importants, hors allocations annuelles

6 bourses d'année sabbatique de 30 000 € chacune ; 1 bourse Cioran de 18 000 € ; 90 bourses de création de 15 000 € chacune.

Bourses aux auteurs, 782 bourses (4,24 M€), dont :

6 bourses d'année sabbatique (0,18 M€), 243 bourses de création (2,57 M€) et 105 bourses de découverte (0,53 M€) ; 428 bourses de résidence (0,96 M€), dont 315 en milieu scolaire (0,63 M€) et 63 en colonies de vacances ou centres de loisirs (0,13 M€).

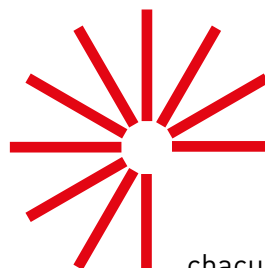
Bourses aux traducteurs, 66 bourses (0,33 M€), dont :

24 bourses de traduction (0,17 M€) ; 42 bourses de séjour aux traducteurs étrangers (0,16 M€).



	Nombre d'aides	Montants
Bourses auteurs et illustrateurs (écriture)	354	3 279 000 €
Bourses auteurs et illustrateurs (résidence)*	428	956 000 €
Ensemble bourses auteurs	782	4 235 000 €
Ensemble bourses traducteurs	66	334 000 €
Allocations annuelles aux auteurs	5	53 000 €
Bourse Cioran	1	18 000 €
Rémunération dédicaces auteurs BD (Sofia)	1	200 000 €
Total soutien aux auteurs et traducteurs	855	4 840 000 €

* dont 315 résidences en milieu scolaire et 63 en colonies de vacances ou centres de loisirs, pour un montant total de 0,76 M€



Les bourses d'écriture

En permettant aux auteurs et illustrateurs de dégager du temps au profit de leurs projets de création littéraire, les bourses du CNL contribuent à la qualité et à la diversité de la création des auteurs, qu'ils soient créateurs, essayistes ou illustrateurs. Pour être éligibles à ce dispositif, les auteurs doivent obligatoirement avoir déjà publié dans le même domaine éditorial que celui dont relève le projet pour lequel ils sollicitent le CNL.

À ce titre, le CNL a attribué, en 2025, 354 aides (sur 847 demandes), pour un montant total de 3,3M€, dont 6 bourses d'années sabbatiques de 30 000€ chacune, 90 bourses de création de 15 000€ chacune, 153 bourses de création de 8 000€ chacune et 105 bourses de découverte de 5 000€ chacune.

Les bourses de résidence

En attribuant une rémunération aux écrivains, illustrateurs ou traducteurs (des langues étrangères vers le français) invités par une structure, les bourses de résidence permettent aux auteurs de mener à bien un projet d'écriture, d'illustration ou de traduction relevant des domaines littéraires soutenus par le CNL (arts, bande dessinée, critique et histoire littéraires, histoire et sciences de l'homme et de la société, jeunesse, littérature – romans, romans traduits, essais –, philosophie, poésie, sciences de la vie et de la matière, théâtre) et de participer à un projet d'animation littéraire.

À ce titre, 50 bourses de résidences ont été allouées par le CNL en 2025 (sur 52 demandes), pour un montant total de 0,20M€, dont 15 résidences de 6 000€ chacune, 20 résidences de 4 000€ chacune et 15 résidences de 2 000€

chacune. Parmi les bourses de résidence, 7 ont été réalisées dans le cadre des Nuits de la lecture 2025 et accueillies à Paris, à la maison Victor Hugo (1 résidence), à Amiens, avec la structure Chouette imprévue (1 résidence) et dans différents lieux patrimoniaux emblématiques, grâce à un partenariat avec le Centre des monuments nationaux (5 résidences).

Par ailleurs, en 2025, le CNL a poursuivi ses efforts en faveur du développement de la lecture, en soutenant les résidences en milieu scolaire (315 résidences de 2 000€ chacune) et dans les colonies de vacances ou les centres de loisirs (63 résidences de 2 000€ chacune).

Les bourses de traduction des langues étrangères vers le français

Les bourses de traduction des langues étrangères vers le français visent à favoriser la traduction et le rayonnement des œuvres étrangères en France dans toute leur diversité, en permettant aux traducteurs confirmés de consacrer du temps, en France ou à l'étranger, à un projet individuel et personnel de traduction de grande ampleur, à des fins de publication. À ce titre, le CNL a attribué, en 2025, 24 aides (sur 29 demandes), pour un montant total de 0,17M€, dont 18 bourses de traduction de 8 000€ chacune et 6 bourses de traduction de 5 000€ chacune, pour des traductions d'ouvrages étrangers en français, depuis une dizaine de langues, issues d'une quinzaine de pays.

Dans le cadre d'une concertation menée avec l'Association des traducteurs littéraires de France (ATLF) et le Syndicat national de l'édition (SNE), le tarif minimum du feuillet de traduction éligible aux bourses de traduction du CNL a été revalorisé à 23€ en 2024 et à 24€ en juillet 2025.



Les bourses de séjour pour les traducteurs du français vers les langues étrangères

Les bourses de séjour pour les traducteurs du français vers les langues étrangères visent à favoriser la traduction et le rayonnement des œuvres françaises à l'étranger, dans toute leur diversité, en offrant aux traducteurs étrangers la possibilité de séjourner en France pour y mener un projet de traduction d'un ouvrage français à des fins de publication.

À ce titre, le CNL a attribué, en 2025, 42 aides (sur 45 demandes), pour un montant total de 0,16 M€, dont 12 bourses de séjour de 6 000 € chacune, 14 bourses de séjour de 4 000 € chacune et 16 bourses de séjour de 2 000 €, pour des traductions d'ouvrages français vers 21 langues d'une vingtaine de pays.

La bourse Cioran

Décernée chaque année à un auteur de langue française afin de lui permettre de mener à bien un projet d'écriture d'essai de facture libre, à caractère philosophique et/ou littéraire, la bourse Cioran a été créée grâce au legs sur les droits d'auteur de l'œuvre d'Emil Cioran, fait au CNL par Simone Boué, sa compagne.

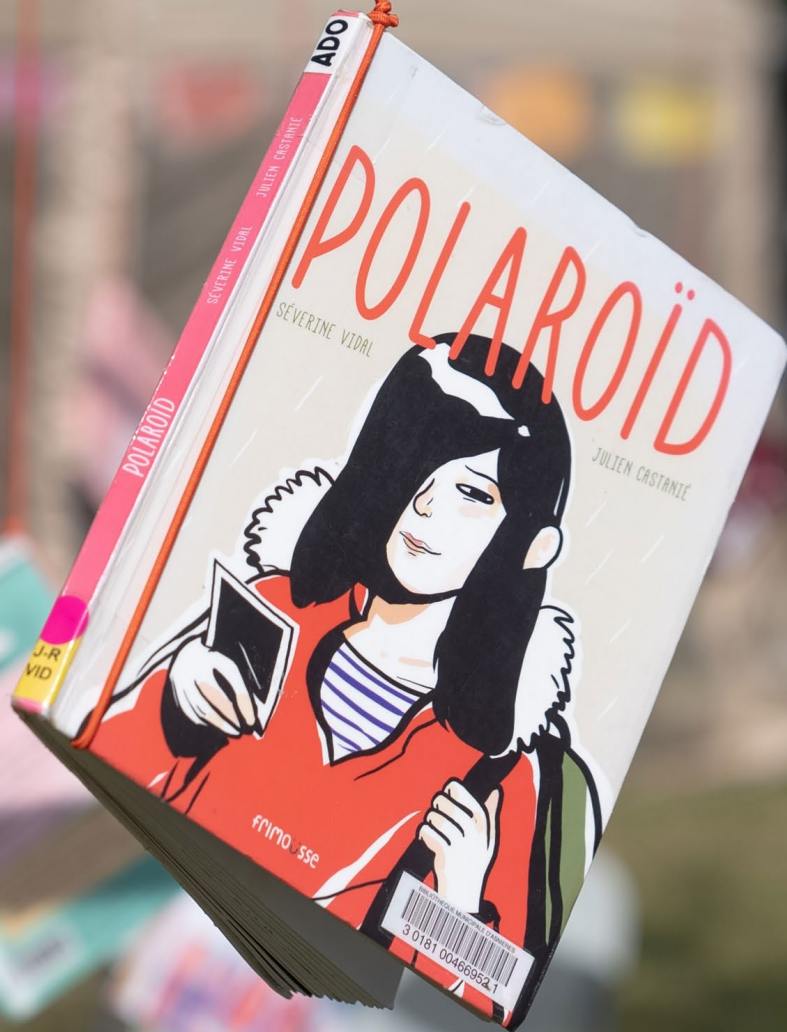
En 2025, cette bourse a été attribuée à **Maïa Hruska** pour son projet d'essai *Pokoï*, explorant la richesse, mais aussi l'inconfort, l'intranquillité, voire l'inquiétude ou le désaccord intérieur, auxquels sont confrontés les polyglottes, par leur navigation permanente entre plusieurs langues. Dans ce *pokoï*, signifiant à la fois la chambre ou la tranquillité en tchèque, Maïa Hruska explore en

effet la langue au sens large, en s'appuyant sur la lecture d'auteurs polyglottes, le témoignage de traducteurs ou sur son expérience personnelle, qu'elle résume ainsi : « *Mon pokoï à moi, tapissé de tchèque, de russe, de français, d'allemand, d'anglais, est un lieu bariolé ; foutraque même.* ».

Née en 1991 dans une famille franco-tchèque, Maïa Hruska a grandi en Allemagne avant de s'installer à Londres. Diplômée de l'université de Cambridge et du King's College de Londres, elle travaille dans l'édition et collabore occasionnellement avec la presse. Son premier essai, *Dix versions de Kafka* (éd. Grasset), publié en 2024 et primé autant que salué par la critique, analyse la manière dont dix écrivains ont traduit et interprété les œuvres de Franz Kafka, au milieu des années 1920, en y projetant certainement quelque chose d'eux-mêmes.

Les allocations annuelles aux auteurs

Les allocations annuelles visent à pallier les difficultés financières chroniques ou de moyen terme, liées au grand âge ou à la maladie, d'auteurs dont l'œuvre publiée a contribué au rayonnement de la littérature d'expression française. En 2025, 5 auteurs ont bénéficié de ce dispositif à caractère social, pour un montant total de 53 000 €.

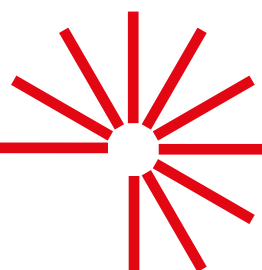


LE SOUTIEN AUX ÉDITEURS

Le soutien du CNL aux éditeurs se décline en subventions et en prêts visant à accompagner la prise de risque économique d'un éditeur en faveur d'une production éditoriale de qualité et diversifiée, sous format imprimé et/ou numérique, accessible au plus grand nombre. Ces aides ont, par exemple, vocation à permettre aux éditeurs de baisser leur prix de vente, augmenter le tirage d'un ouvrage ou encore mettre en œuvre des projets de développement.

Dans cette optique, sont ainsi attribuées des subventions à la publication d'ouvrages, des subventions à la traduction d'ouvrages étrangers en français (intraduction) et des subventions à la traduction d'ouvrages français en langues étrangères (extraduction). À cela s'ajoutent des subventions au développement, pour les éditeurs souhaitant porter des projets de promotion de leurs publications ou de leurs auteurs. Enfin, le CNL accompagne les éditeurs dans leur développement numérique, par l'attribution de subventions aux services numériques ou au livre audio, mais aussi dans leur développement économique, par l'attribution de prêts à taux zéro.

En 2025, 1 145 aides ont été attribuées aux éditeurs pour un montant total de 5,06 M€, dans le cadre de ces dispositifs courants.



	Nombre d'aides	Montants
Publication	478	2 061 223 €
Traduction (intraduction)	250	1 079 705 €
Traduction (extraduction)	279	672 958 €
Cessions et coéditions en français à l'étranger	21	72 900 €
Développement numérique	51	699 882 €
Développement des maisons d'édition	63	306 592 €
Ensemble subventions	1 142	4 893 259 €
Prêts économiques éditeurs	3	165 000 €
Total soutien aux éditeurs	1 145	5 058 259 €

Les subventions à la publication d'ouvrages

En prenant en charge une partie des coûts d'édition papier et/ou numérique d'un projet non encore publié, les subventions du CNL à la publication accompagnent la prise de risque économique des éditeurs, en faveur d'une production éditoriale de qualité et diversifiée.

À ce titre, le CNL a attribué, en 2025, 478 aides (sur 731 demandes examinées), pour un montant total de 2,06 M€, bénéficiant à 187 éditeurs différents.

Dans le cadre d'une mission de concertation sur les bonnes pratiques en matière de rémunération des auteurs et la conditionnalité de ses aides à publication, le CNL a piloté, durant un an et jusqu'en septembre 2025, un groupe de travail réunissant les associations d'auteurs et d'éditeurs. À l'issue de cette concertation, une mesure incitative a été adoptée, pour une mise en application début 2026. Visant à accorder automatiquement une aide bonifiée aux projets dont les taux de droits d'auteurs sont supérieurs aux médianes constatées, cette mesure expérimentale concernera uniquement, dans un premier temps, la poésie, le théâtre, la littérature jeunesse et la bande dessinée.

Projets de publication les plus soutenus

- *Le Corbusier, tome 3*, D. Pauly, éd. Archives d'archi. moderne/Fondation Le Corbusier
- *Papik, le filet-fantôme*, Géraldine Le Roux, éd. Les doigts qui rêvent
- *Krimi*, Thibault Vermot et Alex W. Inker, éd. Sarbacane
- *Le labo du jeu vidéo*, David Louarpe, éd. Albin Michel
- *Occidentalismes*, Bruno-Nassim Abouddrar, éd. Flammarion

Les subventions à la traduction d'ouvrages étrangers en français (intraduction)

En prenant en charge une partie des coûts de traduction d'œuvres étrangères en français, les subventions à l'intraduction ont vocation à proposer des œuvres du monde entier dans une traduction française de qualité, sous format imprimé et/ou numérique.

À ce titre, le CNL a attribué, en 2025, 250 aides (sur 353 demandes examinées), pour un montant total de 1,08 M€, bénéficiant à 110 éditeurs différents, pour des projets de traduction issus de près de 30 langues d'une cinquantaine de pays.

Dans le cadre d'une concertation menée avec l'Association des traducteurs littéraires de France (ATLF) et le Syndicat national de l'édition (SNE), le tarif minimum du feuillet de traduction éligible aux subventions du CNL a été revalorisé à 23€ en 2024 et à 24€ en juillet 2025. Par ailleurs, pour harmoniser le fonctionnement de l'ensemble des commissions thématiques du CNL et mieux s'appuyer sur leur expertise, les projets de traduction en poésie traduite sont, depuis 2025, examinés par la commission *ad hoc*.

Projets d'intraduction les plus soutenus (traductions depuis les langues étrangères)

- *Œuvres et inédits*, W. Benjamin (allemand, C. Jouanlanne/M. Métayer), Klincksieck
- *La redécouverte de l'Amérique*, Ned Blackhawk (anglais, E. Braithwaite), Albin Michel
- *Pensées à Giulia*, G. Capograssi (italien, C. Carraud), Conférence
- *La solution finale*, D. Cesarani (anglais, S. Duran), Bouquins
- *Amadoca*, S. Andrukhovych (ukrainien, I. Dmytrychyn), Belfond



Les subventions à la traduction d'ouvrages français en langues étrangères (extraduction)

En prenant en charge une partie des coûts de traduction d'œuvres françaises en langues étrangères, les subventions à l'extraduction ont vocation à proposer des œuvres françaises dans une traduction de qualité, dans différentes langues étrangères, sous format imprimé et/ou numérique.

Depuis 2022, afin d'inciter les éditeurs étrangers à s'engager davantage dans la traduction d'ouvrages français, ce dispositif a intégré la possibilité d'un taux d'aide exceptionnel de 80 %, pour des projets présentant de forts enjeux en termes de rayonnement culturel.

À ce titre, le CNL a attribué, en 2025, 279 aides (sur 348 demandes examinées), pour un montant total de 0,67M€, bénéficiant à près de 200 éditeurs étrangers différents, pour des projets de traduction d'ouvrages français vers 34 langues, dans une quarantaine de pays.

Par ailleurs, en matière d'extraduction, les prix littéraires constituent un véritable levier, puisqu'un auteur ou un ouvrage primés font souvent l'objet de demandes d'aides pour des projets de traduction et de publication à l'étranger, à l'image de *Houris* de Kamel Daoud (éd. Gallimard), lauréat du prix Goncourt 2024, soutenu pour des traductions en allemand, bulgare, néerlandais, serbe et suédois ; ou de *Jacaranda* de Gaël Faye (éd. Grasset), lauréat du prix Renaudot 2024, soutenu pour des traductions en croate, néerlandais, hébreu, slovène et suédois.

Projets d'extraduction les plus soutenus (traductions vers les langues étrangères)

- *Œuvre écrite et parlée*, Chantal Akerman, Cyril Béghin, éd. L'Arachnéen (anglais)
- *A poings fermés*, Jean-Manuel Roubineau, éd. PUF (anglais)
- *L'Occident, les indigènes et nous*, Ivan Segré, éd. Amsterdam (allemand)
- *Algérie 1962, une histoire populaire*, Malika Rahal, éd. La Découverte (anglais)
- *Sociologie générale*, Pierre Bourdieu, éd. Seuil (italien)

Les subventions au développement numérique

Les subventions en faveur du développement numérique se déclinent en deux dispositifs :

- une aide aux **services numériques**, ayant pour objet d'accompagner la filière du livre dans le développement de projets structurants et inter-professionnels dans les domaines de la production éditoriale, de la structuration des contenus de livres numériques, de la diffusion et de la valorisation des œuvres littéraires imprimées ou numériques (par exemple, sur des sites de ventes en ligne de livres, des sites de recommandations, des plateformes d'observation ou de promotion de la littérature...), à l'image des projets au service de l'accessibilité numérique des fonds des éditeurs universitaires et académiques, développés par EDRLab et FENIXX (projets Qualebook, Soliman, RADIANCE) ; d'EDEN access, outils d'aide à la mise en accessibilité des nouveautés de catalogues des maisons d'éditeurs ; ou de SOPHIA, projet de développement d'une IA souveraine portée par CAIRN Isako ;

- une aide à la création ou au développement du **livre audio**, permettant de soutenir des projets de collection de livres audio, dans le cadre d'une production éditoriale de qualité, afin de prendre en compte les évolutions récentes des pratiques de lecture.

À ce titre, le CNL a attribué, en 2025, 51 aides (sur 75 demandes examinées), pour un montant total de 0,7M€, bénéficiant à 29 éditeurs, pour 36 projets de création ou de développement de livres audio, et à 15 éditeurs, pour 15 projets de services numériques. Par ailleurs, en 2025, le CNL a amorcé une réflexion autour de la refonte des règlements de ces deux dispositifs.

Projets de création ou de développement du livre audio les plus soutenus

- Création d'un catalogue de livre audio (6 titres), éd. La Fabrique
- Adaptation en livre audio d'une sélection de titres (10 titres), éd. Ancrages
- Adaptation en livre audio d'une sélection de titres (19 titres), éd. Hardigan/E-Dantes
- Adaptation en livre audio de la bande dessinée *Sorceline* (5 tomes), éd. Glénat
- Coll. Ekhôs, phase 2, sélection de titres en livre audio (13 titres), éd. Belles lettres

Les subventions aux éditeurs pour la promotion des auteurs et des publications

Les subventions à la promotion ont vocation à accompagner les éditeurs souhaitant promouvoir leurs publications ou leurs auteurs, en particulier ceux dont la notoriété n'est pas encore établie.

En 2025, pour faire suite à l'évaluation menée en 2024, ce dispositif a été réformé, avec pour objectif la pérennisation de l'aide ponctuelle aux maisons d'édition pour la promotion de leurs auteurs et de leurs publications, mais aussi la création d'un accompagnement triennal à la stratégie de promotion des éditeurs indépendants, visant à structurer, dans la durée, leurs actions de valorisation de leurs auteurs et de leurs catalogues. Destinée aux maisons d'édition indépendantes, ayant publié au moins 5 nouveautés par an au cours des deux dernières années et généré un chiffre d'affaires compris entre 75 000 € et 2 M€, cette nouvelle subvention triennale a été lancée à l'automne 2025 et permettra, dans un premier temps, d'accompagner 10 maisons d'édition indépendantes, à hauteur de 7 000 € par an, pendant trois ans. D'ici 2028, cette aide permettra d'accompagner trente maisons d'édition dans leur stratégie de promotion.

En 2025, au titre de l'aide ponctuelle aux maisons d'édition pour la promotion des auteurs et des publications, le CNL a soutenu une soixantaine de projets déployés sur la quasi-totalité du territoire, portés par 63 maisons d'édition, dont 60 indépendantes, pour un montant total de 0,31 M€, soit une aide moyenne de près de 5 000 €.

Projets de promotion des auteurs et des publications les plus soutenus

- Diffusion de la littérature de théâtre, éd. Théâtrales
- 30 ans de la maison d'édition, éd. Raisons d'agir
- 10 ans de la maison d'édition, éd. Premier parallèle
- Promotion annuelle des auteurs et des publications, éd. Le Tripode
- Promotion annuelle des auteurs et des publications, éd. du Panseur

Les prêts aux éditeurs

Attribués aux entreprises d'édition, les prêts à taux zéro visent à soutenir la prise de risque économique et le développement de l'activité, ainsi qu'à favoriser la pérennisation des éditeurs indépendants qui œuvrent en faveur d'une production éditoriale de qualité et diversifiée.

En 2025, le contexte économique tendu, marqué par une grande fragilité et de fortes pressions pour les éditeurs indépendants, accentuées par la stagnation du marché du livre, a conduit plusieurs éditeurs à solliciter le CNL, pour un prêt leur permettant de poursuivre le développement de leur activité.

Trois éditeurs (**Des ronds dans l'O, L'élan vert et Talents hauts,**) ont ainsi pu bénéficier d'un accompagnement de l'établissement, à hauteur d'un total de 165 000 €, pour des projets de développement global, de reprise ou de changement de diffuseur/distributeur.



Les subventions aux éditeurs à l'étranger pour la publication d'ouvrages en français

En soutenant des projets portés par des maisons d'édition francophones à l'étranger, pour des publications faisant l'objet de cessions de droits français-français ou de coéditions avec des maisons d'édition françaises, le CNL contribue à faciliter l'accès à des œuvres littéraires en français, sur les territoires francophones du monde entier, à un prix adapté.

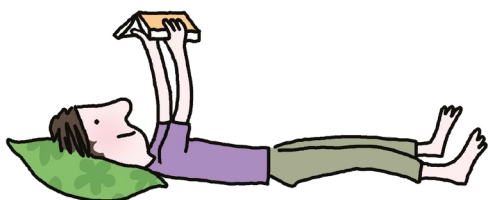
Mis en place à titre expérimental en 2024, ce dispositif a pour objectif d'apporter une réponse concrète aux difficultés rencontrées par le livre français à l'étranger : fragilisation du réseau des librairies francophones ; délais de livraison impactant la compétitivité des librairies ; poids accru de l'édition anglosaxonne dans l'espace francophone ; impacts écologiques.

Fort du bilan de cette année d'expérimentation, ce dispositif a été pérennisé en 2025, avec quelques ajustements règlementaires et une refonte de la commission chargée d'examiner et d'émettre un avis sur les demandes d'aides. Désormais renommée (Diffusion du livre en français à l'international), cette commission s'est enrichie d'un observateur, représentant de l'Alliance Internationale des Éditeurs Indépendants (AIEI), et d'un chargé de droits.

Dans ce nouveau cadre, le CNL a ainsi soutenu, en 2025, 21 projets de collaboration éditoriale entre un éditeur français et un éditeur francophone à l'étranger, pour un montant total de près de 73 000 € (+18 % vs 2024). Cet accompagnement ciblé a un impact considérable sur le prix de vente final d'un ouvrage, avec des diminutions réelles, comme par exemple sur *Le Nom des Rois* de Charif Madjalani, cédé par les éditions Stock aux éditions Antoine (Liban), dont le prix de vente a été réduit de 50 %, passant de 20 € en France à 10 € au Liban ; ou sur les cinq titres jeunesse de la collection « S'unir, c'est... » de Laurent Cardon, publiés par les éditions du Père Fouettard et cédés à quatre maisons d'édition étrangères (Aram en Algérie, Spirupresse au Bénin, Teny à Madagascar et Pielo à Maurice), passant de 18 € en France à 12,50 € pour chacun des albums.

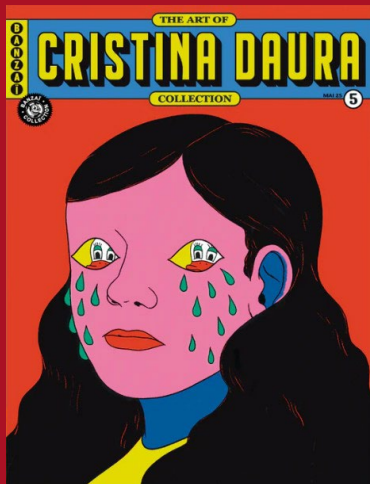
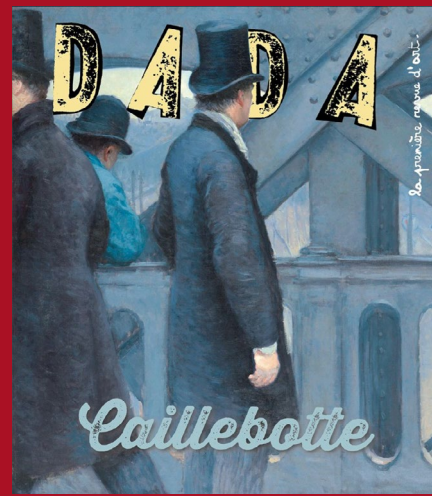
Projets les plus soutenus pour la publication à l'étranger d'ouvrages en français

- Publication au Maroc de 5 titres de la collection *S'unir c'est...*, de Laurent Cardon
- Publication à l'île Maurice de *1001 activités autour du livre*, de Philippe Brasseur
- Publication à Madagascar de *10 lémuriens*, de Delphine Gosset et Julia Dasic
- Publication au Mali des tomes 1 et 2 de *Ségou*, de Maryse Condé
- Publication en Algérie de *Kaïssa*, de Nadira Nait Ouyahia



REVUES SOUTENUES

BISANNUELLEMENT PAR LE CNL



LE SOUTIEN AUX REVUES

Le soutien du CNL aux revues se décline en subventions visant à accompagner le développement, le fonctionnement et la diffusion, sous format papier ou numérique, de revues littéraires et scientifiques de langue française, publiant des textes de création, de savoir ou de débat, destinés à un public large et diversifié.

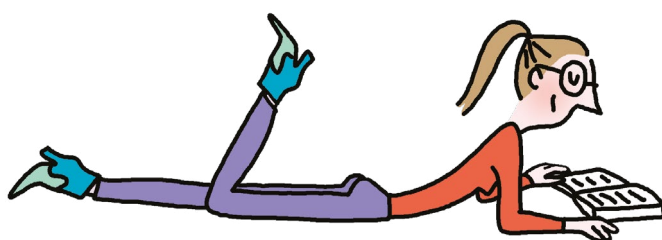
Dans cette optique, sont ainsi attribuées des subventions, pour les revues publiant des textes de création ou des articles de qualité, accessibles à un public non spécialisé, et des subventions à la numérisation rétrospective, pour accompagner la mise en ligne de revues imprimées sur un portail ou un site individuel payant ou semi-payant (les revues numérisées à titre patrimonial et diffusées gratuitement étant exclues du dispositif).

En 2025, les engagements sur le soutien du CNL au fonctionnement de revues étaient en année creuse. En effet, les revues sont désormais soutenues bisannuellement, avec des aides versées en deux fois, afin de donner aux bénéficiaires une meilleure visibilité sur leurs financements durant deux ans. Pour mieux accompagner les bénéficiaires de ce dispositif, face à ces nouvelles modalités, une communication ciblée a été mise en oeuvre en 2025, notamment *via* un webinar dédié. Pour rappel, 205 aides ont été allouées dans ce nouveau cadre, pour la période 2024-2025, soit 1,44 M€ engagés au total dès 2024, pour un versement de 0,72 M€ en 2024 et de 0,72 M€ en 2025. Par ailleurs, en 2025, 3 aides ont été attribuées à la numérisation de revues, pour un montant total de près de 8 000 €.

Revues les plus soutenues bisannuellement

- *Le matricule des anges*, Le matricule des anges
- *Europe. Revue littéraire mensuelle*, Europe
- *Baïka*, Salmantina
- *Biscoto*, Biscoto éditions
- *Banzaï*, Mad Series
- *Bifrost*, éditions du Béliat
- *Lagon Revue*, Lagon Revue
- *Dada. La première revue d'art*, Arola
- *Graou*, Maison Georges
- *Georges*, Maison Georges
- *Esprit*, éditions Esprit
- *Études*, Société d'édition de revues
- *1895*, association française de recherche de l'histoire du cinéma
- *Brasero*, L'Echappée belle
- *Atom*, Custom publishing France

	Nombre d'aides	Montants
Numérisation	3	7 957 €
Total revues	3	7 957 €





Librairie Comme un roman, Paris © François Guillemin
Librairie labellisée et bénéficiaire du VAL en 2025.

LE SOUTIEN AUX LIBRAIRIES

Le soutien du CNL aux librairies se décline en subventions et prêts visant à accompagner la prise de risque économique liée à l'activité de vente de livres neufs dans un local commercial et à favoriser le développement d'un réseau de librairies de référence, proposant une offre diversifiée et de qualité avec une attention marquée à la création et aux fonds éditoriaux, en France comme à l'étranger.

Dans cette optique, sont ainsi allouées aux librairies, implantées en France, des aides à l'investissement (prêts à taux zéro et/ou subventions) pour la création, l'extension, le déménagement, le développement, la modernisation, la mise aux normes, la reprise ou la transmission de librairies. À cela s'ajoutent des subventions pour la valorisation des fonds et de la création éditoriale. Les librairies à l'étranger peuvent, quant à elles, bénéficier d'un agrément LFR (librairie francophone de référence) et de subventions pour la création ou le développement de fonds en français, mais également de subventions pour la formation.

Par ailleurs, le CNL instruit, pour le compte du ministère de la Culture et des préfets de région, les labels LiR (librairie indépendante de référence) et LR (librairie de référence), visant à reconnaître, valoriser et soutenir les engagements et le travail qualitatif des librairies.

En 2025, 440 aides ont été attribuées aux librairies pour un montant total de 5,3 M€, dans le cadre de ces dispositifs courants.



Librairies les plus soutenues

- Kléber (Strasbourg) : investissement, VAL
- Les traversées (Paris) : investissement
- Dernier rempart (Antibes) : investissement, VAL
- La bande dessinée (Lyon) : investissement
- Hisler-Even (Metz) : investissement
- Les volcans (Clermont-Ferrand) : investissement
- Les ailes du papillon (Lavaur) : investissement
- La cadran lunaire (Mâcon) : investissement
- Le genre urbain (Paris) : investissement
- Les saisons (La Rochelle) : investissement
- L'arbre du voyageur (Paris) : investissement

	Nombre d'aides	Montants
Subvention développement éco.	54	954 000 €
Prêts développement économique	48	1 689 000 €
Ensemble aides à l'investissement	102	2 643 000 €
Valorisation des fonds (VAL)	242	1 047 000 €
Librairies à l'étranger	85	408 196 €
Conventions territoriales	11	1 205 000 €
Total librairies	440	5 303 196 €



Les aides à l'investissement

Permettant la création, l'extension, le déménagement, le développement, la modernisation, la reprise ou la transmission de librairies, les aides à l'investissement (prêts ou subventions) visent à financer tout type de travaux et acquisitions (mobilier, matériel, outils) liés à l'activité de vente de livre neufs dans un local commercial, en consolidant le financement de l'opération, l'exploitation et la trésorerie de l'entreprise.

Ces aides ont également vocation à accompagner l'acquisition de droit au bail, de fonds de commerce, d'actions ou de parts sociales de sociétés d'exploitation. Plus exceptionnellement, elles peuvent être accordées dans le cadre d'une restructuration. Enfin, ces aides à l'investissement permettent de financer la constitution, l'élargissement et le renforcement de l'assortiment de livres, ou encore le rachat d'un stock dans le cadre d'une reprise en fonds de commerce.

Une fois encore, malgré un repli des demandes d'accompagnement pour la création de librairies, le CNL a enregistré un nombre très élevé de demandes d'aides (74 demandes d'aides, en prêts comme en subventions) sur ce dispositif de soutien à l'investissement, en particulier pour des projets situés en Auvergne-Rhône-Alpes (8), Grand-Est (8), Ile-de-France (21), Provence-Alpes-Côte d'Azur (7) ou encore en Outre-Mer (4). En 2025, les projets soutenus ont davantage concerné la consolidation du tissu existant, à travers la reprise et la transmission de librairies, des travaux de rénovation, des déménagements, des extensions *in situ* ou à proximité. Quatre librairies faisant face à des situations économiques et financières tendues ont également bénéficié du soutien du CNL.

Globalement, le nombre et la diversité des projets examinés confirment la vitalité du secteur et la vocation des libraires, en dépit des contraintes inhérentes à leur métier et au contexte économique (hausse des principales charges d'exploitation, stabilisation ou recul de l'activité, augmentation des prix de vente des livres). Le CNL accompagne avec constance cette dynamique, en permettant la

concrétisation des projets les plus convaincants, portés majoritairement par des libraires en exercice (plus de 80%), dans les principales métropoles comme dans des villes plus petites, avec un soutien significatif de près de 50 000€ en moyenne par projet.

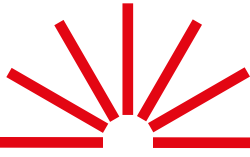
In fine, en 2025, le CNL a soutenu, en prêt et/ou subvention à l'investissement, 54 projets, parmi lesquels 7 créations, 6 déménagements, 5 extensions, 11 rénovations et 22 reprises ou transmissions, pour un montant total de 2,64 M€ (dont 1,69 M€ alloué en prêt et 0,95 M€ en subvention).

Les subventions à la valorisation des fonds et de la création éditoriale (VAL)

Permettant d'alléger les charges consenties par le libraire pour mettre en valeur la qualité de son assortiment et renforcer son attractivité commerciale, les subventions à la mise en valeur des fonds et de la création éditoriale visent à soutenir les librairies labellisées, LiR (librairie indépendante de référence) et LR (librairie de référence), offrant au public un assortiment de livres neufs, diversifié et de qualité, dans un lieu attractif, conforté par une présence active sur Internet.

En 2025, les demandes d'aide examinées dans le cadre de ce dispositif (265) émanent, pour près de la moitié d'entre elles, de librairies créées et/ou reprises au cours des dix dernières années, témoignant du dynamisme et du renouvellement constant au sein de la profession. Sur ces demandes, concernant très majoritairement des librairies généralistes (85%), 242 aides ont été finalement attribuées, pour un montant total de près d'1,05 M€.

Au-delà d'une reconnaissance du travail accompli quotidiennement, cette aide représente une contribution significative à la rentabilité et à la trésorerie des librairies bénéficiaires (qui réalisent pour plus des trois quarts d'entre elles au moins 90% de leur chiffre d'affaires avec



la seule vente de livres neufs), dont la marge est fragilisée par la baisse des volumes de ventes et la hausse continue des charges.

En 2025, ont bénéficié pour la première fois d'une aide VAL, les librairies **Bédélire** (Tours), **Comment dire** (Rennes), **Le domaine des murmures** (Champagnole), **Kléber** (Strasbourg), **Le Biglemoi** (Lille), **Le texte libre** (Cognac), **L'Apothicaire** (La Souterraine), **L'odyssée** (Vallet), **L'oiseau vigie** (Saint-Pierre-des-Corps), **Pantagruel** (Marseille), **Paroles** (Saint-Mandé), **Un monde à soi** (Roanne).

Les labels LiR et LR

Instruits par le CNL pour le compte du ministère de la Culture et attribués sur décision des préfets de région, les labels LIR (librairie indépendante de référence) et LR (librairie de référence pour des librairies de groupe) permettent de reconnaître, valoriser et soutenir les engagements et le travail qualitatif des librairies indépendantes et d'une dizaine de librairies appartenant à des groupes d'édition, mais autonomes dans leur fonctionnement.

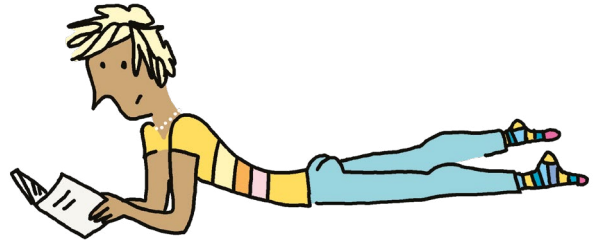
Repérables grâce à un visuel spécifique, ces labels offrent aux librairies l'opportunité de valoriser leurs qualités d'accueil, de services ou d'assortiment, de bénéficier de conditions commerciales plus favorables de la part de certains fournisseurs, mais aussi de solliciter une subvention à la valorisation des fonds et de la création éditoriale (VAL) auprès du CNL. Attribué pour une durée de trois ans, les labels permettent aux librairies de bénéficier d'une exonération de la contribution économique territoriale (CET), sous réserve d'une délibération en ce sens des collectivités territoriales.

En 2025, parmi les 156 demandes de labellisation, les deux tiers concernaient un renouvellement de label et 17% une toute première demande, démontrant ainsi l'intérêt persistant pour ce dispositif.

Sur l'ensemble des demandes examinées en 2025, 125 ont bénéficié de l'attribution d'un label, majoritairement attribué dans le cadre d'un renouvellement triennal, mais bénéficiant pour la première fois à 17 librairies (15 généralistes et 2 spécialisées). Si neuf autres établissements réobtiennent le label après une période d'interruption, dix le perdent au 1^{er} janvier 2026. Ces mouvements, auxquels il faut inclure les défections et les fermetures de librairies, permettent d'atteindre un total de 536 établissements labellisés actifs au 1^{er} janvier 2006.

En 2025, ont notamment bénéficié d'une première labellisation, **Alma librairie** (Bastia), **Comment dire** (Rennes), **La Cavale** (Montpellier), **L'allée des feuilles** (Saint-Germain-en-Laye), **Le bazar utopique** (Bagneux), **Le domaine des murmures** (Champagnole), **Les temps sauvages** (Tours), **Libellune** (Redon), **L'usage du papier** (Trouville-sur-mer) et **Quartiers libres** (Vitrolles); et bénéficié à nouveau d'une labellisation, **Bédéland** (Saint-Paul, La Réunion), **Forum** (Saint-Etienne), **La librairie des sources** (Béziers), **La Petite lumière** (Paris 14), **Le bateau livre** (Montauban), **Voyages imaginaires** (Saint-Brévin-les-Pins).





Les aides aux librairies à l'étranger

En favorisant la création, le renouvellement ou le développement d'un réseau de librairies, qui présentent et valorisent une offre riche et diversifiée en langue française, les aides aux librairies francophones ou internationales disposant de livres d'expression française contribuent pleinement à soutenir la présence du livre français à l'étranger.

Dans cette optique, un agrément est ainsi alloué aux librairies à l'étranger, leur permettant de prétendre aux subventions qui leur sont dédiées. Dans un premier temps, il s'agit de faciliter la création ou le développement d'une offre significative d'ouvrages en français, dans une librairie entièrement ou partiellement dédiée au livre français, afin de lui permettre, au bout de trois ans, d'obtenir l'agrément Librairie francophone de référence et de bénéficier de l'accès aux subventions pour la diversification et la valorisation des fonds, ainsi que pour la réalisation de projets d'investissement.

Enfin, le CNL accompagne les librairies francophones à l'étranger, dans leur démarche de professionnalisation, de valorisation de leur activité et dans leur rôle de diffuseur du livre et de la culture française à l'étranger, à travers un soutien appuyé à leur formation.

À ce titre, le CNL a attribué, en 2025, 85 aides (sur 95 demandes examinées), pour un montant total de 0,41 M€, bénéficiant à près de 55 librairies francophones dans une quarantaine de pays différents, en Afrique, en Amérique latine, en Asie, dans les Caraïbes, en Europe ou au Maghreb.

Par ailleurs, en 2025, pour la troisième année consécutive et en partenariat avec France Livre, le CNL a organisé les journées des libraires francophones à l'étranger, en marge

du festival du livre de Paris. À cette occasion, une cinquantaine de libraires francophones, originaires du monde entier, a ainsi été accueillie dans les locaux du CNL, pour des temps de rencontres professionnelles, leur offrant un espace d'échange et de partage et permettant d'appréhender l'état de santé du réseau des librairies francophones à l'étranger.

Librairies francophones les plus soutenues à l'étranger

- Carnets d'Asie, Thaïlande (Bangkok) : achat livres, animation, promotion, formation
- Plumes du monde, Sénégal (Dakar) : achat livres, animation, outils pro., travaux
- La Pléiade, Haïti (Port-au-Prince) : achat livres, formation
- Libreria Stendhal, Italie (Rome) : achat livres, animation, promotion, formation
- Prélude, Hongrie (Budapest) : achat livres, animation, outils pro., travaux, formation
- Carnets d'Asie, Cambodge (Phnom Penh) : achat livres, animation, formation
- Maison petit renard, Japon (Tokyo) : animation
- Jaimes Valencia, Espagne (Barcelone) : achat livres, anim., outils pro., travaux, formation
- Den Franske Bogcafe, Danemark (Copenhague) : achat livres, anim., outils pro., formation
- Millefeuilles, Madagascar (Antananarivo) : achat livres, outils pro., travaux, formation

LE SOUTIEN AUX PORTEURS DE PROJETS POUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA LECTURE

Le soutien du CNL aux porteurs de projets pour le développement de la lecture se décline en subvention aux bibliothèques et aux associations, pour des projets en faveur du développement de la lecture auprès de publics spécifiques. Dans cette optique, sont soutenus des projets de qualité, associant des professionnels de la chaîne du livre et proposant des actions de médiation partenariales, accompagnées ou non de l'acquisition d'une offre documentaire ou d'outils de lecture. Ces projets s'adressent aux personnes présentant des difficultés d'accès et/ou d'apprentissage de la lecture et de l'écriture, notamment les plus jeunes, ainsi qu'aux personnes empêchées de lire du fait d'un handicap, d'une hospitalisation, d'une perte d'autonomie ou d'un placement sous-main de justice.

En 2025, 101 aides ont été attribuées aux porteurs de projets pour le développement de la lecture, pour un montant total d'1,21 M€, dont près de 0,4 M€ pour des projets en milieu pénitentiaire et 0,16 M€ pour des projets en milieu hospitalier, parmi lesquels :

Groupe SOS Culture, pour Récits d'Outre-mer, un projet à destination des jeunes placés sous-main de justice en Guadeloupe, à la Réunion, à Mayotte et en Guyane. Construit en lien avec les librairies indépendantes locales, ce projet propose dix résidences d'auteurs, permettant aux jeunes de découvrir ou redécouvrir l'univers de la bande dessinée, via des ateliers de création, dont les productions sont éditées dans des ouvrages dédiés.

La liseuse, pour un projet déployé dans trois hôpitaux de l'AP-HP, en Ile-de-France, permettant de proposer des lectures (au chevet des patients et dans les salles communes des services de soins), ainsi que des ateliers d'écriture avec des auteurs, accompagnant les patients dans l'écriture de leurs récits personnels. Les productions sont ensuite publiées et mises en voix pour Conte-Gouttes, un dispositif de bornes d'écoute mobiles.

Projets de développement de la lecture des publics spécifiques les plus soutenus

- Mon sac de livres, Bibliothèque sans frontière
- Développement de la lecture en milieu carcéral, ARL PACA
- Histoire(s) : petites et grandes, Lire c'est vivre
- Résidences bédéistes avec des jeunes accompagnée par la PJJ, Groupe SOS culture
- Lecture et poésie pour les publics précaires, Samu social de Paris
- Nouvelles de l'hôpital, Short édition
- Hôpital en scène, La liseuse
- Une BD et on joue!, Cité internationale de la bande dessinée et de l'image
- Lectures partagées avec les publics vulnérables, Lis avec moi/La sauvegarde du Nord
- Bibliothèques et médiation au centre pénitentiaire de Fresnes, D'ici à là

	Nombre d'aides	Montants
Développement de la lecture publics spécifiques	101	1 212 925 €
Total porteurs projets développement lecture	101	1 212 925 €

LE SOUTIEN AUX ORGANISATEURS DE MANIFESTATIONS LITTÉRAIRES

Le soutien du CNL aux organisateurs de manifestations littéraires se décline en subventions visant à accompagner la diffusion et la promotion du livre en France, à travers des événements littéraires au rayonnement national et international, œuvrant en faveur du livre et de la lecture et s'adressant au public le plus large possible. Généralistes ou centrées sur un genre littéraire spécifique, situées dans les métropoles ou dans les zones rurales, ces manifestations littéraires ont également pour objectif de favoriser la rencontre entre professionnels du livre, publics et territoires. Dans cette optique, sont ainsi attribuées des subventions à la réalisation de manifestations littéraires en région ou des subventions au titre des manifestations nationales Partir en livre et Printemps des poètes.

En 2025, 338 aides ont été attribuées aux organisateurs de manifestations littéraires pour un montant total de 2,74 M€. À noter que le CNL accompagne également les festivals (via un soutien aux auteurs et une subvention à la Sofia, à hauteur de 0,2 M€), pour la rémunération des dédicaces d'auteurs de bande dessinée dans les festivals aidés par l'établissement.



	Nombre d'aides	Montants
Manifestations littéraires	105	2 198 053 €
Partir en livre	196	463 968 €
Printemps des poètes (hors asso. Printemps de poètes)*	37	80 000 €
Total manifestations littéraires	338	2 742 022 €

* auxquels s'ajoutent 260 000 € alloués à l'association Printemps des poètes, soutenue au titre des structures de valorisation du livre, soit un total de près de 340 000 € attribués au titre du Printemps des poètes.



Les subventions à la réalisation de manifestations littéraires

Les subventions à la réalisation de manifestations littéraires ont pour objet de soutenir les manifestations d'envergure et de qualité, centrées sur le livre et la lecture, et associant des auteurs et des professionnels de la chaîne du livre. Situées sur le territoire français et s'adressant à un large public, elles peuvent prendre des formes variées (salon, fête du livre, festival, etc.).

Depuis 2022, grâce à la mise en place d'une aide tremplin, allouée pour une durée de trois ans, le CNL soutient également chaque année une dizaine de manifestations, souvent de plus petite taille, mais affichant des objectifs intéressants en matière de maillage territorial, de proposition artistique et littéraire ou de travail avec les publics.

Manifestations littéraires les plus soutenues

- Etonnants voyageurs (Saint-Malo)
- Les rendez-vous de l'histoire (Blois)
- Le marathon des mots (Toulouse)
- Quais du polar (Lyon)
- Escale du livre (Bordeaux)
- Les correspondances (Manosque)
- Marché de la poésie (Paris)
- Foire du livre (Brive-la-Gaillarde)
- Le livre sur la place (Nancy)
- Festival international de géographie (Sain-Dié-des-Vosges)
- Les rendez-vous de la bande dessinée d'Amiens (Amiens)
- Comédie du livre (Montpellier)
- Utopiales Festival international de science-fiction (Nantes)
- Voix vives (Sète)
- Quai des bulles (Saint-Malo)

Foire du Livre de Brive © Mathieu Persan



Affiche Quais du Polar 2025 © extralagence.com



Affiche Les Utopiales © Stéphanie Hans





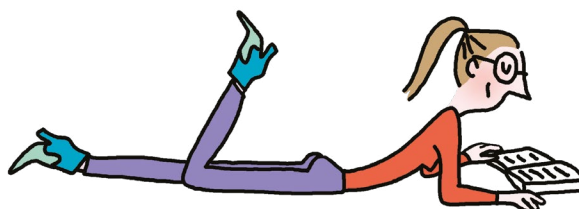
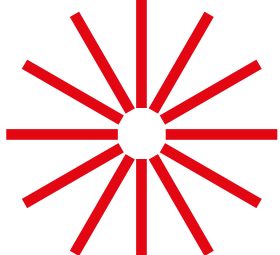
LE SOUTIEN AUX STRUCTURES D'ACCOMPAGNEMENT OU DE VALORISATION DU LIVRE

Chaque année, le CNL soutient un certain nombre de structures, contribuant à représenter, accompagner ou promouvoir les professionnels de la chaîne du livre, en particulier les auteurs, les éditeurs, les revues ou les librairies, mais aussi certaines structures favorisant la diffusion et la promotion du livre et la lecture, ou œuvrant pour l'éducation artistique et culturelle.

À ce titre, le CNL a ainsi subventionné 36 structures en 2025, pour un montant total de 2,21 M€.

Structures d'accompagnement ou de valorisation du livre les plus soutenues

- Printemps des poètes, activités annuelles
- Centre de promotion du livre de jeunesse (CPLJ), activités annuelles
- Petits champions de la lecture, programme 2025
- Société des gens de lettres (SGDL), soutien et accompagnement des auteurs
- Fils d'informations libraires éditeurs auteurs, plateforme Filéas
- Association pour la promotion de la traduction littéraire (ATLAS), activités annuelles
- Maison de la poésie de Paris, activités annuelles
- Plateforme culture, Livrodrome
- Villa Gillet, activités annuelles
- Paris livres événements, festival Livre Paris
- Association développement de la librairie de création (ADELC), activités annuelles
- Association internationale des libraires francophones (AILF), activités annuelles
- Ent'revues, activités annuelles
- Association des traducteurs littéraires de France (ATLF), activités annuelles
- Centre international de poésie de Marseille (CIPM), actions et rencontres 2025



LES CONVENTIONS TERRITORIALES

Depuis 2014, le CNL a développé une politique territoriale ambitieuse, qui vise à maintenir une offre de livres diversifiée sur l'ensemble du territoire. Au moyen de conventions de partenariat avec les régions et les DRAC, le CNL a ainsi souhaité mobiliser des ressources nouvelles pour une politique publique du livre, complémentaire à son action nationale et aux interventions des services déconcentrés du ministère de la Culture, en s'efforçant de simplifier l'accès aux aides pour les porteurs de projet.

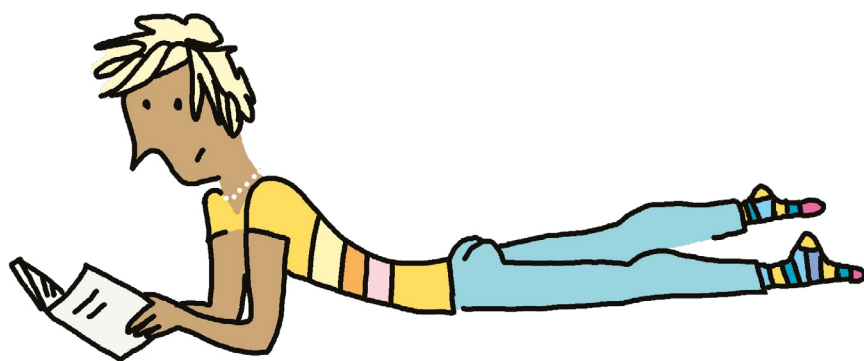
Ces conventions ont pour objectif, d'une part, d'inciter les régions à augmenter leur contribution en faveur du livre et de la lecture, d'autre part, de soutenir les librairies jouant un rôle significatif de diffusion du livre sur leur zone de chalandise, mais inéligibles aux dispositifs nationaux du CNL, principalement du fait de leur chiffre d'affaires ou de leur assortiment. Elles

visent également à optimiser l'effet de levier de la politique partenariale État-région au profit du commerce indépendant de librairie et de la diffusion culturelle sur l'ensemble du territoire.

In fine, pour l'année 2025, le soutien du CNL en faveur de l'action territoriale couvre 11 régions, pour un montant total d'1,2M€ (78% mobilisés par les librairies indépendantes, en tant que points de vente individuels; 22% par les expérimentations en faveur du développement du lectorat).

11 conventions en cours en 2025

- 10 conventions en Hexagone : Auvergne-Rhône-Alpes, Bourgogne-Franche-Comté, Bretagne, Centre-Val de Loire, Grand Est, Hauts-de-France, Normandie, Nouvelle-Aquitaine, Occitanie, Provence-Alpes-Côte d'Azur
- 1 convention pour la Réunion



L'ACTION INTERNATIONALE DU CENTRE NATIONAL DU LIVRE

Depuis de nombreuses années, le CNL accompagne la présence du livre français à l'étranger par différents dispositifs d'aide portant sur l'ensemble de la chaîne du livre : aides à la présence des auteurs étrangers en France, aides à la traduction du français vers les langues étrangères, aides à la traduction des langues étrangères vers le français, soutien aux traducteurs, soutien au réseau des librairies françaises à l'étranger et à l'export et, depuis 2024, aides aux maisons d'édition francophones à l'étranger pour des publications d'ouvrages faisant l'objet de cessions de droits français-français ou de coéditions avec des maisons d'édition françaises. Au-delà de ces dispositifs courants, le CNL apporte aussi son expertise, renforce le transfert d'ingénierie culturelle et développe les échanges professionnels ou économiques.

Dans cette optique, le CNL a participé aux éditions 2025 des grandes foires internationales, rassemblant les acteurs européens et africains de la chaîne du livre. À la foire du livre de Bruxelles, le CNL a ainsi contribué aux ateliers «Éditer en francophonie», organisés par France livre et l'Alliance internationale des éditeurs indépendants (AIEI). À Rabat, le CNL a pu échanger avec de nombreux éditeurs francophones marocains et visiter plusieurs librairies de la capitale, à l'occasion du Salon international de l'édition et du livre. Enfin, à la foire du livre de Francfort, sur le stand collectif d'éditeurs

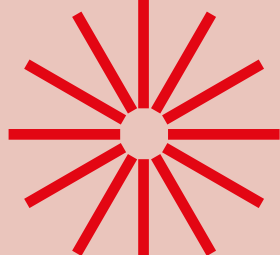
français coordonné par France livre, le CNL a rappelé l'importance du travail partenarial entre les professionnels français et leurs homologues francophones.

Par ailleurs, en 2025, le CNL a renouvelé son soutien au fonctionnement des organisations professionnelles tournées vers l'étranger, comme l'Association internationale des libraires francophones (AILF) ou l'Alliance internationale des éditeurs indépendants (AIEI), et poursuivi ses échanges avec France Livre : France Livre a ainsi accueilli le CNL sur son stand à la foire du livre de Francfort, tandis que le CNL a ouvert les portes de l'Hôtel d'Avejan à France Livre, pour l'organisation de plusieurs rencontres professionnelles.



MOYENS

ET FONCTIONNEMENT





Up chèque lire

CNA

(253)3614480011509

424837390280001200



***12,00€

Validité : 31/12/2026
424837390

424837389270001200



***12,00€

Validité : 31/12/2026
424837389

***12,00€

424837390280001200



LES MOYENS ET LA GESTION FINANCIÈRE DU CNL

LES GRANDES MASSES BUDGÉTAIRES

En 2025, dans un contexte budgétaire contraint, le CNL s'est vu attribuer une subvention pour charge de service public (SCSP) à hauteur de 25,4M€ au total, soit une baisse de 3,2M€ par rapport à 2024. Actée dans le cadre d'un arbitrage interministériel, cette diminution a entraîné la mise en œuvre d'économies, tout au long de l'année, et nécessité un prélèvement sur le fonds de roulement, pour maintenir les actions de l'établissement. Dans ce cadre, la dynamique créée autour de la lecture s'est prolongée en 2025, avec la reconduction d'une subvention du ministère de la Culture, dédiée et versée au CNL à hauteur de 0,7M€.

Le CNL a ainsi, notamment, pu poursuivre ses actions de développement en faveur de la lecture, autour de trois axes :

- déploiement d'une offre de rencontres d'auteurs en milieu scolaire et extra-scolaire, en partenariat avec le ministère de l'Éducation nationale, le Pass Culture et les associations d'auteurs ;
- soutien à des réseaux associatifs, qui œuvrent à faire de la lecture un moyen d'intégration sociale (Goncourt des détenus, Mots parleurs, Lecture en héritage...);
- renforcement des opérations de sensibilisation à la lecture (manifestations nationales portées et organisées par le CNL, Partir en livre, Nuits de la lecture et Quart d'heure de lecture national, mais aussi charte Lire en entreprise), qui font de la lecture un moment de partage.

Par ailleurs, le CNL a été autorisé à prélever une partie de son fonds de roulement, pour financer une nouvelle initiative, 50 livres pour le plaisir, en partenariat avec l'association des maires ruraux de France (AMRF), la Fédération nationale des Francas et l'association Lire et faire lire. Déployée à l'automne 2025, cette expérimentation a permis de doter près de 280 centres de loisirs de communes rurales, d'une sélection de 50 livres jeunesse de qualité. Cette dotation se complète d'un livret d'accompagnement et d'une formation dispensée aux animateurs des centres de loisirs, afin de créer les bonnes conditions de médiation autour du livre.

Au terme de l'année, le solde budgétaire montre ainsi un déficit de 3,4M€ ; le niveau final du fonds de roulement s'établissant à 23,90 M€ et la trésorerie à 24,14 M€.

Tableau des grandes masses budgétaires du Centre national du livre, de 2023 à 2025

Dépenses en M€	2023		2024		2025	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Personnel	4,95	4,95	5,22	5,22	5,28	5,28
Fonctionnement	4,49	3,80	4,24	4,52	3,98	4,23
Interventions	20,12	20,02	21,25	20,40	19,47	19,86
Investissements	0,37	0,26	0,86	0,42	0,13	0,69
Total dépenses	29,93	29,03	31,57	30,56	28,86	30,06

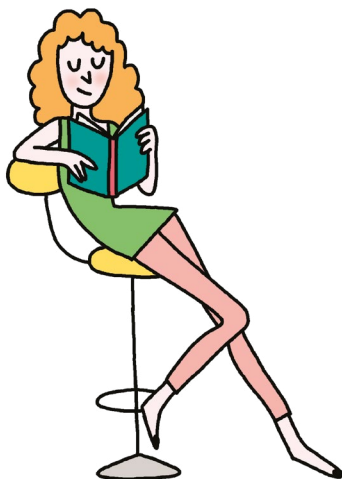
Recettes en M€	2023	2024	2025
Subvention pour charges de service public	27,72	28,59	25,36
Subvention pour charges d'investissement		0,08	0,08
Autres financements publics	0,03	0,01	0,02
Recettes propres	0,30	0,50	0,60
Recettes globalisées	28,05	29,18	26,06
Financements de l'État fléchés	0,40	0,46	0,48
Recettes propres fléchées	0,13	0,07	0,11
Recettes fléchées	0,53	0,53	0,59
Total recettes	28,58	29,71	26,65

Solde budgétaire	-0,45	-0,85	-3,41
-------------------------	--------------	--------------	--------------

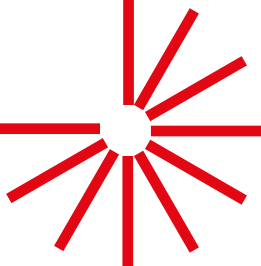
AE = autorisations d'engagement / CP = crédits de paiement

n.b. : les recettes fléchées concernent le soutien exceptionnel à la filière du livre

Source : liasses d'exécution budgétaire 2023, 2024 et 2025



LES RECETTES



En 2025, les recettes budgétaires totales du CNL s'élèvent à 26,65 M€. Elles proviennent majoritairement des subventions du ministère de la Culture – subvention pour charges de service public (SCSP) et subvention pour charges d'investissement (SCI) –, qui représentent à elles seules plus de 95 % des recettes totales de l'établissement.

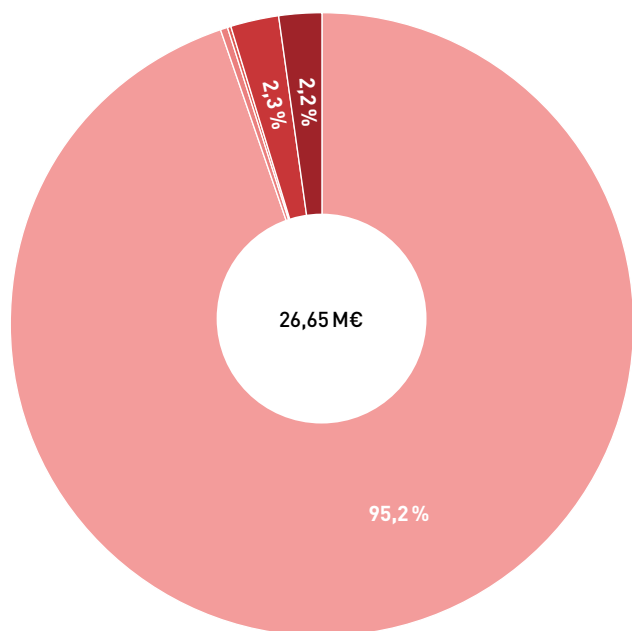
Le CNL compte également des ressources propres, parmi lesquelles des remboursements d'aides, en hausse significative de 0,08 M€ en 2024 à 0,3 M€ en 2025. Cette progression s'explique notamment par l'augmentation des versements d'aides, liées à des projets finalement non aboutis, de librairies et de maisons d'édition francophones à l'étranger, gérées

par l'intermédiaire de la Centrale de l'édition, ainsi que par le remboursement exceptionnel du fonds de soutien à la transmission et à la reprise des librairies francophones à l'étranger. Ces remboursements d'aides ont constitué la deuxième source de revenus de l'établissement.

Par ailleurs, le CNL dispose de quelques autres ressources propres, provenant notamment de locations d'espaces et du legs Cioran.

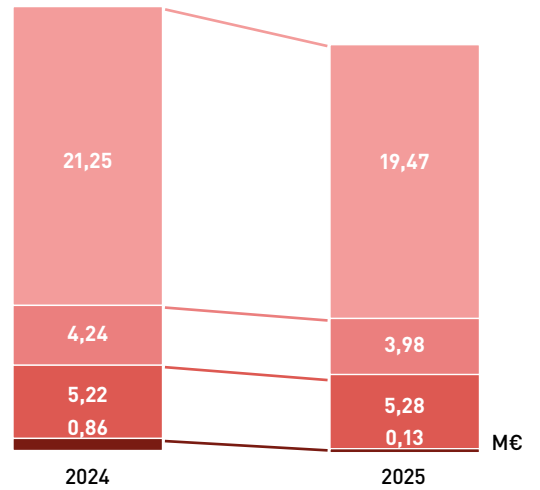
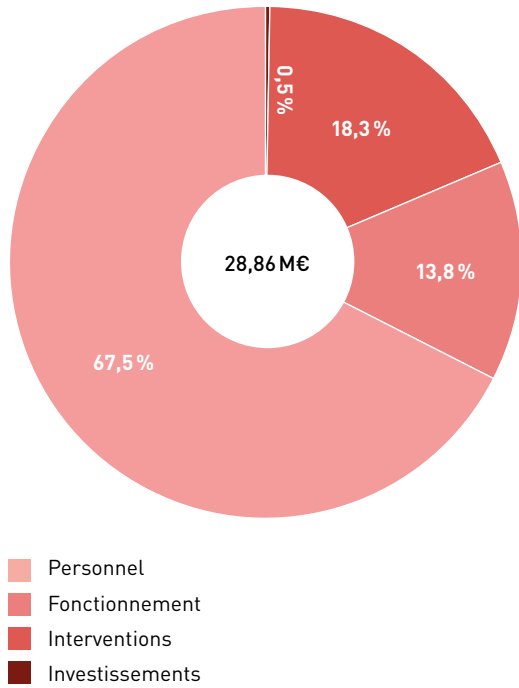
Enfin, les recettes issues de la SAS Pass Culture s'élèvent à 1,25 % des recettes totales.

In fine, le taux d'exécution des recettes 2025 atteint 102,20 %, du fait d'un complément de subvention pour charges de service public, initialement non prévu et versé en fin d'exercice.

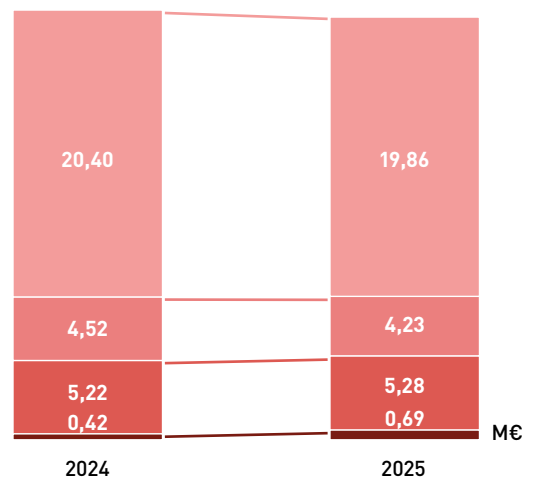
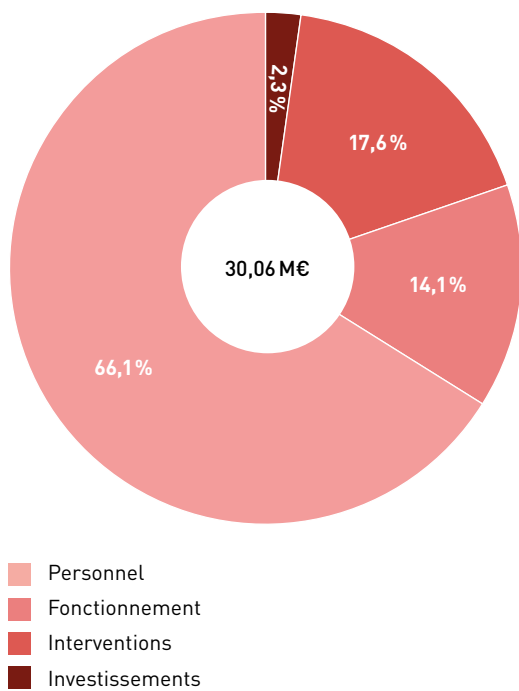


- Subvention pour charges de service public
- Subvention pour charges d'investissement (0,3%)
- Autres financements publics (0,08%)
- Recettes propres
- Recettes fléchées

Dépenses en autorisations d'engagement (AE)



Dépenses en crédits de paiement (CP)



LES DÉPENSES

En 2025, les dépenses de personnel augmentent d'1,15%, passant de 5,22 M€ en 2024 à 5,28 M€. Cette augmentation est notamment liée à la fin de l'exonération des charges sociales des apprentis et à la participation du CNL à la protection sociale complémentaire obligatoire depuis le 1^{er} octobre 2025, mais est moins importante que les années précédentes, du fait de la fin de l'attribution de la garantie individuelle du pouvoir d'achat (GiPA) et de la vacance de postes. Les dépenses de personnel représentent ainsi près de 18 % du budget total des dépenses.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 3,98 M€ en autorisations d'engagement (AE) et à 4,23 M€ en crédits de paiement (CP), dont 2,71 M€, en AE comme en CP, sur les manifestations nationales ou actions en faveur de la lecture, pilotées directement par le CNL : Partir en livre, Nuits de la lecture, Quart d'heure de lecture national, Mots parleurs, etc. Par ailleurs, dans le cadre de ses actions en faveur du développement de la lecture, le CNL a lancé et financé une nouvelle initiative, 50 livres pour le plaisir, qui a permis de doter près de 280 centres de loisirs de communes rurales, d'une sélection de 50 livres jeunesse. Au total, les dépenses de fonctionnement représentent ainsi 14 % des dépenses de l'établissement.

Les dépenses d'interventions s'élèvent à 19,47 M€ en AE et à 19,86 M€ en CP, soit une baisse de 8,4 % en AE et de près de 2,7 % en CP. La baisse des interventions en AE s'explique par la diminution de la subvention pour charge de service public, par la saisonnalité de certains engagements (ex. : aides bisannuelles aux revues) et par

les caractéristiques de certaines aides. En 2025, en plus des dépenses d'interventions au titre de ses dispositifs courants et malgré un périmètre revu à la baisse, au regard du contexte budgétaire contraint, le CNL a poursuivi son plan de soutien en faveur de la transition écologique de la filière du livre, à hauteur de 0,44 M€ (soit 2,3 % des dépenses d'interventions), *via* des aides spécifiques attribuées aux librairies, aux éditeurs et aux organisateurs de manifestations littéraires. Au global, les dépenses d'interventions représentent environ 67 % du budget de dépenses de l'établissement.

Enfin, les dépenses d'investissement s'élèvent à 0,13 M€ en AE et 0,69 M€ en CP. Outre les acquisitions courantes, le CNL a finalisé ses deux gros chantiers de l'année, portant sur le remplacement de l'ensemble des menuiseries et l'isolation du 3^e étage de l'Hôtel d'Avejan. Les dépenses d'investissement représentent ainsi près de 0,5 % du budget de dépenses totales.

***In fine*, en 2025, les dépenses totales du CNL s'élèvent à 28,86 M€ en autorisations d'engagement (AE) et à 30,06 M€ en crédits de paiements (CP).**

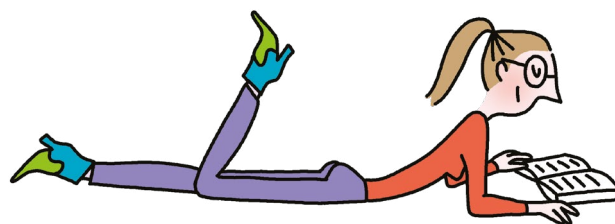
L'ACTIVITÉ FINANCIÈRE

L'année 2025 a été marquée par une réorganisation des fonctions budgétaires et de contrôle interne, intégrées au pôle financier du CNL, afin de renforcer la cohérence des actions et la fiabilité des données. Cette réorganisation a permis d'améliorer l'articulation entre prévision et exécution budgétaire, de produire des états plus réguliers et plus fiables, mais aussi de mettre en place des modalités de suppléance efficaces, garantissant la continuité de service.

Le pôle financier a également poursuivi ses travaux de modernisation des outils de gestion et de suivi, notamment à travers l'évolution de la gestion des prêts sur le portail des aides, les tests et paramétrages en vue du déploiement d'INFINOÉ (Information FINancière des Organismes de l'État, nouvel infocentre des organismes publics nationaux), ou encore les évolutions fonctionnelles permettant l'automatisation des saisies de paiement des masterclasses et des écritures de paie dans la solution de gestion financière PEP.

En termes d'actes financiers, le volume des demandes de paiement baisse de 4% en 2025, par rapport à 2024, principalement du fait de la réduction du nombre de masterclasses. À l'inverse, le nombre de titres de recettes progresse de 14%, en raison de l'augmentation du nombre d'échéances de prêts (+36 actes par rapport à 2024) et des versements d'aides (37 actes supplémentaires). Enfin, le nombre d'engagements juridiques liés aux prêts diminue de 11% en 2025, après une augmentation de 10% en 2024.

Par ailleurs, le délai global de paiement s'établit à 6,45 jours en moyenne sur l'année.



	2024	2025	Évolution nbre	Évolution %
Demande de paiement	6 588	6 343	-245	-4 %
dont fonctionnement, personnel et investissements	2 800	2 550	-250	-9 %
dont interventions	3 788	3 793	5	0 %
Titres de recettes	454	516	62	14 %
Engagements juridiques liés aux prêts	67	54	-7	-11 %

LE FONCTIONNEMENT DU CENTRE NATIONAL DU LIVRE

L'ORGANISATION DU CENTRE NATIONAL DU LIVRE

Établissement public administratif sous tutelle du ministère de la Culture, le CNL est dirigé par une présidente de plein exercice, Régine Hatchondo, nommée par le Président de la République le 18 novembre 2020 et renouvelée pour 3 ans à compter du 20 novembre 2023.

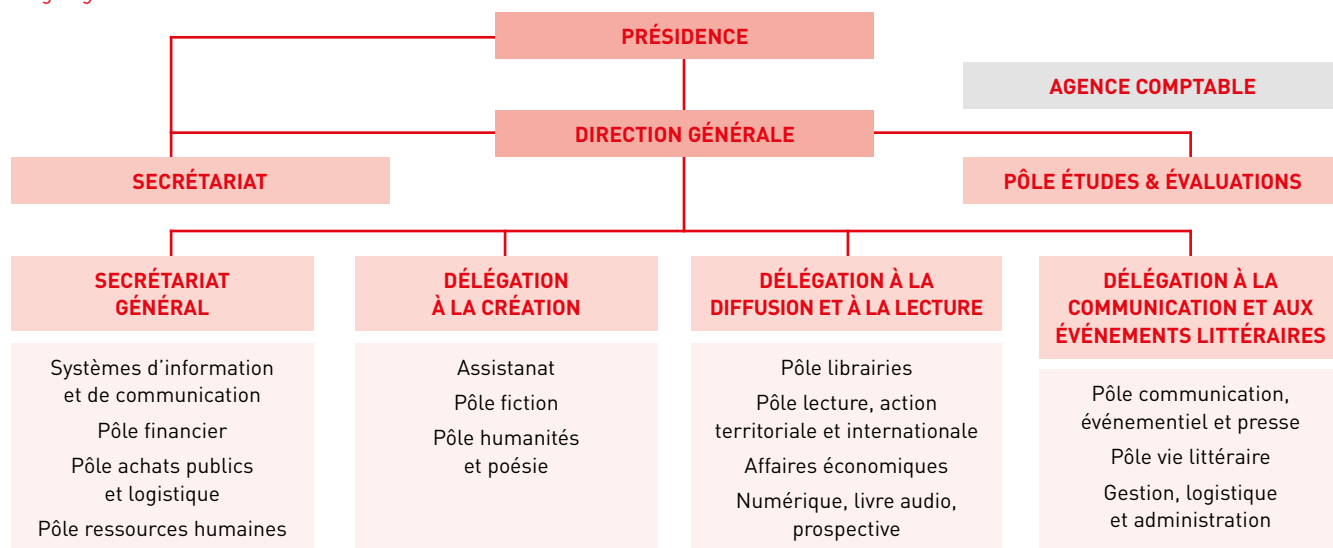
La présidente du CNL préside le conseil d'administration où siègent deux membres du Parlement, huit représentants de l'État (ministères de la Culture ; de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique ; de l'Europe et des Affaires étrangères ; de l'Éducation nationale), neuf représentants des professions et activités littéraires (auteurs, traducteurs, éditeurs, libraires, professionnels des bibliothèques), deux personnalités qualifiées et un représentant du personnel.

Ce conseil d'administration a notamment pour missions de déterminer les objectifs de l'établissement et de fixer les compétences et les modalités de fonctionnement des commissions, qui rassemblent près de 300 spécialistes

(écrivains, universitaires, journalistes, chercheurs, traducteurs, critiques, éditeurs, libraires, bibliothécaires, animateurs de la vie littéraire...). Ces spécialistes étudient et émettent un avis sur les demandes d'aide soumises à la décision de la présidente.

La présidente du CNL est également ordonnateur des dépenses et des recettes de l'établissement qu'elle dirige. Elle est assistée d'un directeur général, Pascal Perrault, nommé par arrêté de la ministre de la Culture le 22 janvier 2021. Celui-ci ayant quitté le CNL le 7 octobre 2025, Marlène Mathon, secrétaire générale de l'établissement, a assuré son intérim jusqu'à la nomination de son successeur, Olivier Lombardie, à compter du 12 janvier 2026. L'établissement est, par ailleurs, organisé en quatre délégations (secrétariat général, création, diffusion et lecture, communication et événements littéraires), auxquels s'ajoutent un pôle de secrétariat, un pôle études et l'agence comptable.

Organigramme au 31 décembre 2025



LES ACTIONS EN FAVEUR DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Dès le début de l'année 2024, le CNL a engagé un plan quadriennal de soutien pour la transition écologique de la filière du livre, visant à accompagner les librairies, les festivals littéraires et les éditeurs dans leurs efforts vers une plus grande sobriété énergétique. À ce titre, le CNL a soutenu en 2025, des librairies réalisant des investissements pour une meilleure performance énergétique de leurs locaux et des organisateurs de manifestations littéraires, œuvrant en faveur du développement durable de différentes façons et qui ont ainsi pu bénéficier d'un bonus écologique. L'établissement a aussi attribué une aide complémentaire au Syndicat national de l'édition, afin de contribuer au financement d'un calculateur carbone.

Par ailleurs, le CNL s'est engagé dans plusieurs chantiers en faveur de sa propre transition écologique, notamment la réalisation du bilan carbone 2023 de l'établissement (amorcé fin 2024 et dont les résultats ont été partagés avec l'ensemble des agents fin 2025); l'intégration systématique, dans les marchés du CNL, des clauses environnementales qui impactent le jugement des offres; la suppression de l'intégralité des imprimantes individuelles; la participation de plusieurs cadres de l'établissement au parcours transition écologique des cadres supérieurs de l'État.



LES RESSOURCES HUMAINES

Effectifs

Le CNL dispose d'un plafond d'emplois de 63 équivalents temps plein travaillés (ETPT), notifiés au titre de l'année 2025, et de 3 ETPT hors plafond pour des contrats aidés, portant le plafond d'emploi global de l'établissement à 66 ETPT. Par ailleurs, le CNL compte 2 ETPT sur le budget du ministère de la Culture et 2 mises à disposition du ministère de l'Éducation nationale. Au 31 décembre 2025, l'établissement comptait ainsi 69 personnes physiques, incluant les contrats aidés, les mises à disposition et les agents contractuels du plafond T2, soit 16 titulaires (dont les 2 mises à disposition) et 53 contractuels (dont 1 vacataire).

Parmi les 66 agents (hors contrats aidés), 53 sont des femmes et 13 des hommes. Sur les 53 femmes, 29 relèvent des catégories A ou A+, ou des groupes 3, 4 ou 5 (soit 54,7% des femmes), 23 relèvent de la catégorie B ou du groupe 2 (soit 43,4%) et 1 relève de la catégorie C ou du groupe 1 (soit 1,9%). Sur les 13 hommes, 5 relèvent des catégories A ou A+, ou des groupes 3, 4 ou 5 (soit 38,5%), 5 relèvent de la catégorie B ou du groupe 2 (soit 38,5%), et 3 agents relèvent de la catégorie C ou du groupe 1 (soit 23%).

L'âge moyen des agents du CNL est de 50 ans, le plus jeune étant âgé de 23,5 ans et le plus âgé de 67 ans. Pour les femmes, l'âge moyen s'établit à 49,5 ans, tandis que celui des hommes est de 52 ans.

En 2025, le CNL a recruté 5 agents permanents (4 sur des contrats à durée déterminée de trois ans et 1 sur un contrat à durée déterminée d'un an), ainsi qu'1 agent en vacance. Par ailleurs, l'établissement a accueilli 9 stagiaires et 3 apprentis. Le recours à des agents occasionnels a été nécessaire, afin d'absorber la charge de travail notamment induite par des vacances de postes, mais aussi pour répondre à des missions ponctuelles, comme le traitement des archives.

Consommation du plafond d'emploi

En 2025, la consommation d'équivalents temps pleins travaillés (ETPT) s'élève à 62,60 ETPT pour les agents rémunérés par le CNL (sur un plafond à 63 ETPT), soit 99,37% de consommation et à 2 ETPT pour les agents pris en charge par le ministère de la Culture (sur un plafond de 2 ETPT), soit 100% de consommation. Au 31 décembre 2025, deux postes de catégorie A étaient vacants.

Dialogue social

En 2025, le dialogue social s'est poursuivi au CNL, avec une réunion de la commission consultative paritaire (CCP, le 9 octobre) et trois réunions du comité social d'administration (CSA, les 27 mars, 14 mai et 9 décembre).

Les réunions du CSA ont notamment permis d'approuver, à l'unanimité, la réorganisation du secrétariat général, avec le rattachement du poste de gestionnaire administratif(ve) et logistique, précédemment affecté à la délégation à la communication et aux événements littéraires, et l'intégration, au pôle financier, du poste de chargé(e) de gestion et du contrôle interne. Par ailleurs, à l'occasion des trois ans de l'accord portant sur le télétravail au CNL, les membres du CSA ont participé à des groupes de travail, pour la mise en œuvre d'une enquête bilan, auprès des agents et des encadrants. Les résultats de cette enquête, restitués en séance en 2025, donneront lieu à des amendements début 2026, sur le règlement intérieur de l'établissement et, à la marge, sur l'accord télétravail.

Formation

Le CNL a poursuivi son engagement dans la formation de ses agents avec la mise en œuvre de son plan de formation 2024-2026, concrétisé en 2025 par l'organisation de 75 formations (8 collectives et 67 individuelles), soit 189 stagiaires au total sur l'année. L'accent a été mis sur les formations relevant des politiques publiques nationales, en lien avec la charte des valeurs du CNL (54 agents ont suivi une formation sur les violences et harcèlements sexistes et sexuels et/ou les discriminations et l'égalité professionnelle, soit 78% de l'effectif présent), les métiers du livre ou encore l'intelligence artificielle.

Rémunération

L'année 2025 a été marquée par l'augmentation du SMIC au 1^{er} janvier 2025, la mise en place de la protection sociale complémentaire obligatoire à compter du 1^{er} octobre 2025, la fin de l'attribution de la garantie individuelle du pouvoir d'achat (GiPA) et la fin de l'exonération des charges sociales des apprentis, avec un seuil abaissé à 50% du SMIC (vs 79% précédemment).

Les masterclasses, mises en place avec la SAS Pass Culture, dont le CNL est le prestataire pour le paiement des auteurs, ont diminué en 2025, du fait d'une baisse budgétaire du Pass Culture, avec 884 masterclasses payées aux auteurs (contre 1 650 en 2024), pour un montant total de près de 0,3 M€. Par ailleurs, 2 546 lectures ont été mises en paiement pour un montant total d'un peu plus de 0,2 M€ brut, soit une moyenne de 850 lectures par session de commissions.

Simplification des procédures

En 2025, le CNL a poursuivi sa démarche de dématérialisation des données des agents, en simplifiant et fluidifiant les entretiens professionnels annuels, grâce au déploiement de l'application ministérielle ESTEVE.

Par ailleurs, avec le nouveau logiciel de gestion budgétaire et comptable PEP, l'automatisation des dépenses de paiement a été mise en place *via* le logiciel de paie, permettant ainsi d'éviter le retraitement des données chiffrées et de garantir leur fiabilité.

Actions sociales

En matière de restauration, le taux de fréquentation du restaurant du personnel (74% en 2025) a diminué de 4 points par rapport à 2024.

Dans le cadre des prestations sociales, le CNL a versé 2 aides aux séjours, 2 aides au déménagement et un agent en situation de handicap a bénéficié de la prise en charge de ses frais de déplacement domicile-travail.

Par ailleurs, dans le cadre de l'action sociale interministérielle, 1 agent du CNL bénéficie de l'allocation aux parents d'enfants handicapés.

Enfin, fin 2025, 24 enfants accompagnés d'un parent ont participé à l'arbre de Noël organisé par le ministère de la Culture et bénéficié ainsi de places pour un spectacle du Cirque Phénix, d'un goûter et de cadeaux.

LES ACHATS, LE BÂTIMENT ET LA LOGISTIQUE

En 2025, conformément aux dispositions du code de la commande publique, le CNL a conclu cinq marchés formalisés (gestion des subventions accordées aux libraires francophones à l'étranger et aux maisons d'édition francophones à l'étranger; réalisation de podcasts en milieu hospitalier; nettoyage des locaux; organisation de prestations de type traiteur (3 lots); achat de livres destinés à développer la lecture dans les centres de loisirs (3 lots)). Par ailleurs, le CNL a procédé au renouvellement de son marché subséquent ministériel, relatif à la médecine de prévention. Enfin, le CNL a adhéré au groupement de commandes permanent ministériel, proposé par le ministère de la Culture et visant à maximiser la mutualisation des achats entre le ministère et ses opérateurs sous tutelle, ou entre les opérateurs intéressés par un même projet d'achat.

Concernant les travaux, toutes les menuiseries de l'hôtel d'Avejan ont été remplacées et l'isolation du troisième et dernier étage a été refaite, afin d'améliorer le confort des agents, mais aussi la performance énergétique du bâtiment.

Profitant de ces chantiers, plusieurs travaux de mise en peinture ont été réalisés, un bureau, créé fin 2024, a été amélioré (mise en place d'une cloison vitrée phonique et reprise du sol) et les cages d'escaliers ont été intégralement rénovées. Parallèlement à ces chantiers, diverses interventions électriques ont été réalisées, trois radiateurs ont été changés et une estrade en bois a été posée dans un bureau, afin d'améliorer le confort des postes de travail.

Par ailleurs, l'établissement a maintenu son activité événementielle en 2025, avec dix-neuf manifestations organisées par les délégations du CNL et l'accueil de vingt-cinq événements externes, dont un tournage de film.

Enfin, les déplacements des agents pour participer à des festivals, des événements littéraires ou des manifestations nationales se sont maintenus par rapport à 2024 (157 déplacements en 2025) et le CNL a pris en charge 218 demandes de remboursement, incluant les frais des membres de commissions et des personnalités extérieures.



LES SYSTÈMES D'INFORMATIONS ET L'INFORMATIQUE

CAMPAGNE D'ARCHIVAGE

Lancé par le CNL en août 2024, le traitement des archives papiers s'est terminé en décembre 2025. Les deux magasins d'archivage (d'une capacité de conservation de 120 mètres linéaires chacun) et les espaces annexes étant saturés, tout comme les bureaux et les couloirs, encombrés par des archives majoritairement en âge intermédiaire voire obsolètes, ce chantier visait à traiter l'arriéré, effectuer les éliminations règlementaires des archives arrivées à échéance, mais aussi les versements historiques aux Archives nationales. Il avait également pour objectif de libérer les bureaux et les couloirs, grâce aux versements en archivage intermédiaire.

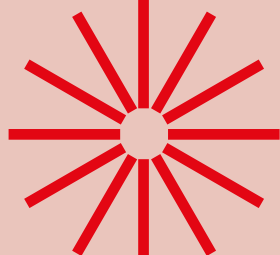
In fine, ce grand chantier d'archivage a permis l'élaboration du tableau de gestion des archives de l'établissement ; le récolement de l'intégralité des documents existants ; l'élimination d'archives (pour libérer environ 240 mètres linéaires) ; le traitement d'archives historiques pour un versement ultérieur aux archives nationales ; l'échantillonnage des dossiers d'aide.

En 2025, dans la continuité de sa stratégie numérique 2024–2027, le CNL œuvré en faveur du renforcement de la cybersécurité, via la mise en place de l'authentification multi-facteurs et la formation des agents, tout au long de l'année, sur l'hameçonnage et les bons réflexes à avoir. L'établissement a également repensé l'intégralité de son système de sauvegarde, notamment avec le déploiement d'une sauvegarde externe.

Par ailleurs, le CNL a continué à optimiser ses outils internes. Sur le logiciel Dumas, de nouvelles évolutions ont été apportées et une procédure d'aide au pilotage et à la priorisation des projets d'évolutions a été mise en place. Sur le logiciel financier, un outil spécifique a été déployé, pour faciliter le traitement et la gestion des nombreuses masterclasses, dont les mises en paiements, jusque-là chronophages, sont désormais automatisées.

Enfin, l'intégralité des postes de travail a migré sur Windows 11, fin 2025.

ANNEXES



RÉPARTITION DÉTAILLÉE DES AIDES ATTRIBUÉES PAR LE CNL

(dispositifs courants)

PÉRIODE 2023–2025

	Nombre d'aides			Montants alloués			Évolution nombre d'aides			Évolution montants		
	2023	2024	2025	2023	2024	2025	23-24	24-25	23-25	23-24	24-25	23-25
Total général	2 950	3 098	2 918	21 999 585 €	23 798 405 €	21 378 358 €	5,0%	-5,8%	-1,1%	8,2%	-10,2%	-2,8%
Auteurs et traducteurs	759	830	855	4 362 000 €	4 586 000 €	4 840 000 €	9,4%	3,0%	12,6%	5,1%	5,5%	11,0%
Bourses auteurs (écriture, résidences)	693	766	782	4 025 000 €	4 238 000 €	4 235 000 €	10,5%	2,1%	12,8%	5,3%	-0,1%	5,2%
Bourses traducteurs (traduction, séjour)	60	58	66	260 000 €	270 000 €	334 000 €	-3,3%	13,8%	10,0%	3,8%	23,7%	28,5%
Allocations annuelles auteurs	5	5	5	59 000 €	60 000 €	53 000 €	0,0%	0,0%	0,0%	1,7%	-11,7%	-10,2%
Bourse Clorian	1	1	1	18 000 €	18 000 €	18 000 €	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Rémunération dédiées auteurs BD (Sofia) ¹			1			200 000 €						
Éditeurs hors revues	1 114	1 131	1 145	5 295 858 €	5 082 945 €	5 058 259 €	1,5%	1,2%	2,8%	-4,0%	-0,5%	-4,5%
Publication	476	496	478	2 260 264 €	2 134 955 €	2 061 223 €	4,2%	-3,6%	0,4%	-5,5%	-3,5%	-8,8%
Traduction (intraduction)	259	249	250	1 053 099 €	942 849 €	1 079 705 €	-3,9%	0,4%	-3,5%	-10,5%	14,5%	2,5%
Traduction (extraduction)	254	258	279	647 627 €	682 892 €	672 958 €	1,6%	8,1%	9,8%	5,4%	-1,5%	3,9%
Développement numérique (publication livres numériques, services numériques, livres audio)	39	36	51	669 695 €	633 050 €	699 882 €	-7,7%	41,7%	30,8%	-5,5%	10,6%	4,5%
Développement des maisons d'édition (promotion)	80	73	63	344 173 €	364 699 €	306 592 €	-8,8%	-13,7%	-21,3%	6,0%	-15,9%	-10,9%
Prêts économiques éditeurs	6	4	3	321 000 €	285 000 €	165 000 €	-33,3%	-25,0%	-50,0%	-11,2%	-42,1%	-48,6%
Cessions et coéditions		15	21		39 500 €	72 900 €		40,0%			84,6%	
Revues	189	208	3	720 772 €	1 450 822 €	7 957 €	10,1%	-98,6%	-98,4%	101,3%	-99,5%	-98,9%
Fonctionnement ²	187	205		708 958 €	1 442 448 €		9,6%	-100,0%	-100,0%	103,5%	-100,0%	-100,0%
Numérisation	2	3	3	11 814 €	8 374 €	7 957 €	50,0%	0,0%	50,0%	-29,1%	-5,0%	-32,6%
Librairies	4 221	4 49	4 40	5 223 859 €	5 738 928 €	5 303 196 €	6,7%	-2,0%	4,5%	9,9%	-7,6%	1,5%
Subventions économiques aux librairies	65	70	54	889 000 €	1 159 000 €	954 000 €	7,7%	-22,9%	-16,9%	30,4%	-17,7%	7,3%
Prêts économiques librairies	52	63	48	1 794 000 €	1 969 000 €	1 689 000 €	21,2%	-23,8%	-7,7%	9,8%	-14,2%	-5,9%
Valorisation des fonds	225	239	242	1 028 500 €	1 058 500 €	1 047 000 €	6,2%	1,3%	7,6%	2,9%	-1,1%	1,8%
Librairies francophones à l'étranger	68	66	85	402 359 €	327 428 €	408 194 €	-2,9%	28,8%	25,0%	-18,6%	24,7%	1,5%
Action territoriale (conventions territoriales)	11	11	11	1 110 000 €	1 225 000 €	1 205 000 €	0,0%	0,0%	0,0%	10,4%	-1,6%	8,6%
Bibliothèques/Porteurs projets développement lecture	86	80	101	1 130 277 €	1 215 066 €	1 212 925 €	-7,0%	26,3%	17,4%	7,5%	-0,2%	7,3%
Développement lecture publics spécifiques	86	80	101	1 130 277 €	1 215 066 €	1 212 925 €	-7,0%	26,3%	17,4%	7,5%	-0,2%	7,3%
Manifestations littéraires	349	357	338	2 954 270 €	3 169 457 €	2 742 021 €	2,3%	-5,3%	-3,2%	7,3%	-13,5%	-7,2%
Manifestations littéraires	110	119	105	2 421 908 €	2 628 426 €	2 198 053 €	8,2%	-11,8%	-4,5%	8,5%	-16,4%	-9,2%
Fête du livre pour la jeunesse	207	199	196	467 163 €	462 181 €	463 968 €	-3,9%	-1,5%	-5,3%	-1,1%	0,4%	-0,7%
Printemps des poètes	32	39	37	65 200 €	78 850 €	80 000 €	21,9%	-5,1%	15,6%	20,9%	1,5%	22,7%
Structures	32	43	36	2 312 548 €	2 555 187 €	2 214 000 €	34,4%	-16,3%	12,5%	10,5%	-13,4%	-4,3%
Subventions aux structures	32	43	36	2 312 548 €	2 555 187 €	2 214 000 €	34,4%	-16,3%	12,5%	10,5%	-13,4%	-4,3%

¹ En 2023 et 2024, cette aide à la Sofia était comptabilisée dans les aides aux structures.

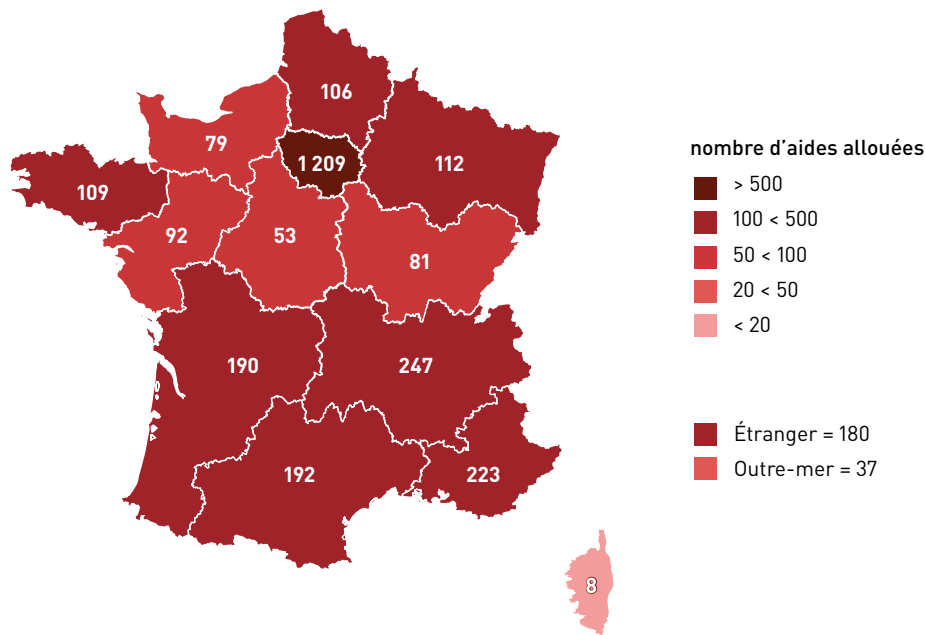
² L'aide au fonctionnement de revue étant désormais bisannuelle, les engagements sur ce type d'aide étaient, en 2025, en année creuse.

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES AIDES ATTRIBUÉES PAR LE CNL ANNÉE 2025

(dispositifs courants)

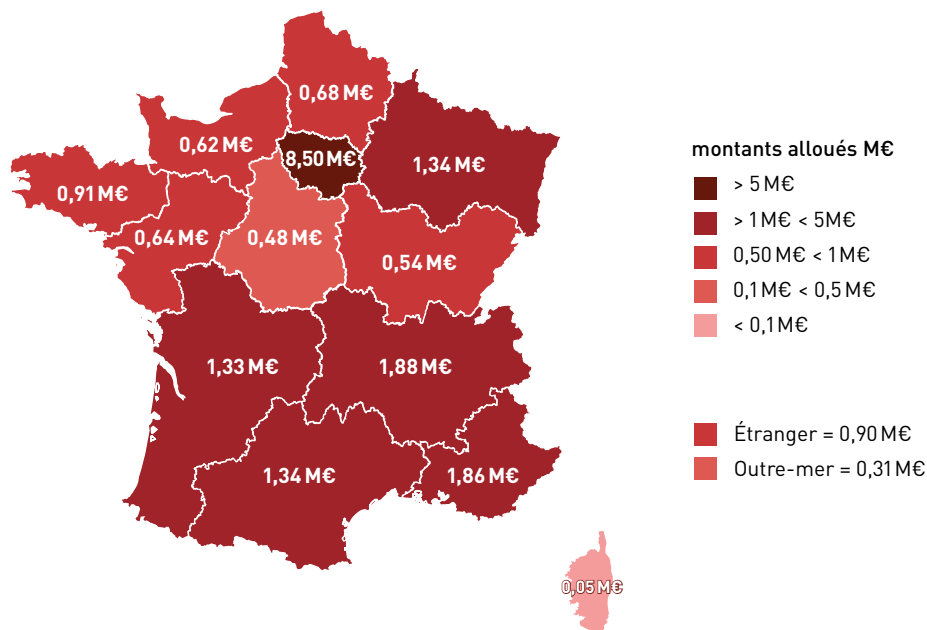
Cartographie des aides attribuées par le CNL, 2025 en volume

(dispositifs courants)



Cartographie des aides attribuées, 2025 en valeur

(dispositifs courants)



	Auteurs		Éditeurs		Reuves		Libraires		Projets dvpt lecture		Manif. littéraires		Structures		Total		% du total	
	Nbre aides	Montants	Nbre aides	Montants	Nbre aides	Montants	Nbre aides	Montants	Nbre aides	Montants	Nbre aides	Montants	Nbre aides	Montants	Nbre aides	Montants	Nbre aides	Montants
Paris	178	1 378 000 €	661	2 882 285 €	2	5 749 €	49	497 000 €	12	338 497 €	19	165 600 €	24	1 428 139 €	945	6 695 270 €	32,4%	31,3%
Île-de-France hors Paris	96	513 000 €	87	447 130 €	1	2 208 €	35	335 500 €	15	193 243 €	29	94 200 €	1	220 000 €	264	1 805 281 €	9,0%	8,4%
Total Île-de-France	274	1 891 000 €	748	3 329 415 €	3	7 957 €	84	832 500 €	27	531 740 €	48	259 800 €	25	1 648 139 €	1 209	8 500 551 €	41,4%	39,8%
Étranger	73	408 000 €	21	72 900 €			85	408 196 €					1	15 000 €	180	904 096 €	6,2%	4,2%
Auvergne-Rhône-Alpes	96	473 000 €	51	209 433 €			47	616 000 €	13	144 806 €	39	321 653 €	1	115 000 €	247	1 879 892 €	8,5%	8,8%
Provence-Alpes-Côte d'Azur	69	377 000 €	84	381 312 €			35	478 500 €	7	150 930 €	26	287 770 €	2	185 000 €	223	1 860 512 €	7,6%	8,7%
Grand Est	34	140 000 €	26	177 198 €			24	725 000 €	4	21 100 €	23	272 697 €	1	3 300 €	112	1 339 295 €	3,8%	6,3%
Occitanie	61	350 000 €	52	197 575 €			25	364 000 €	9	32 223 €	44	385 939 €	1	6 761 €	192	1 336 499 €	6,6%	6,3%
Nouvelle-Aquitaine	59	343 000 €	53	191 944 €			25	377 000 €	3	49 114 €	50	370 355 €			190	1 331 412 €	6,5%	6,2%
Bretagne	46	248 000 €	10	52 483 €			26	372 000 €	7	32 429 €	20	203 300 €			109	908 212 €	3,7%	4,2%
Hauts-de-France	39	105 000 €	18	32 804 €			12	174 500 €	9	98 369 €	27	141 200 €	1	130 000 €	106	681 874 €	3,6%	3,2%
Pays de la Loire	31	180 000 €	22	108 085 €			18	119 000 €	5	26 046 €	14	138 238 €	2	130 000 €	92	641 369 €	3,2%	3,0%
Normandie	20	85 000 €	20	100 501 €			20	248 500 €	4	50 395 €	13	93 950 €	2	40 800 €	79	619 147 €	2,7%	2,9%
Bourgogne-Franche-Comté	20	95 000 €	26	96 456 €			19	240 000 €	4	30 941 €	12	73 272 €			81	535 669 €	2,8%	2,5%
Centre-Val de Loire	19	82 000 €	10	90 960 €			10	163 000 €	6	23 806 €	8	115 346 €			53	475 111 €	1,8%	2,2%
La Réunion	3	19 000 €	1	1 446 €			5	110 000 €			3	13 500 €			12	143 946 €	0,4%	0,7%
Martinique	1	8 000 €					4	60 000 €			2	8 000 €			7	76 000 €	0,2%	0,4%
Corse	4	21 000 €									4	29 500 €			8	50 500 €	0,3%	0,2%
Polynésie Française			3	15 748 €					2	15 998 €	1	10 000 €			6	41 746 €	0,2%	0,2%
Mayotte							1	15 000 €			1	9 000 €			2	24 000 €	0,1%	0,1%
Guadeloupe	5	10 000 €									3	8 500 €			8	18 500 €	0,3%	0,1%
Nouvelle-Calédonie	1	5 000 €							1	5 028 €					2	10 028 €	0,1%	0,0%
Total	855	4 840 000 €	1 145	5 058 260 €	3	7 957 €	440	5 303 196 €	101	1 212 925 €	338	2 742 021 €	36	2 214 000 €	2 918	21 378 358 €	100,0%	100,0%
Régions hors IDF & étranger	508	2 541 000 €	376	1 655 945 €			271	4 062 500 €	74	681 185 €	290	2 482 221 €	10	550 861 €	1 529	11 973 711 €	52,4%	56,0%
Outre-Mer	10	42 000 €	4	17 194 €			10	185 000 €	3	21 026 €	10	49 000 €			37	314 220 €	1,3%	1,5%

RÉPARTITION THÉMATIQUE DES AIDES ATTRIBUÉES PAR LE CNL ANNÉE 2025

(dispositifs courants)

Littératures *	Nombre d'aides	Montants
Auteurs et traducteurs	246	1 591 000 €
Éditeurs	332	1 164 599 €
Librairies	2	3 509 €
Organisateurs de manifestations littéraires	62	1 425 803 €
Porteurs de projets développement lecture	31	322 671 €
Structures	3	230 000 €
Total Littératures *	676	4 737 582 €

* Littératures = romans, romans traduits, essais

Jeunesse	Nombre d'aides	Montants
Auteurs et traducteurs	301	1 173 000 €
Éditeurs	127	656 005 €
Librairies	24	244 877 €
Organisateurs de manifestations littéraires	205	573 319 €
Porteurs de projets développement lecture	47	438 132 €
Structures	3	510 000 €
Total Jeunesse	707	3 595 333 €

Bande dessinée	Nombre d'aides	Montants
Auteurs et traducteurs	120	1 031 000 €
Éditeurs	59	411 348 €
Librairies	23	336 628 €
Organisateurs de manifestations littéraires	13	230 600 €
Porteurs de projets développement lecture	8	135 512 €
Structures	1	5 000 €
Total Bande dessinée	224	2 150 087 €

Poésie	Nombre d'aides	Montants
Auteurs et traducteurs	70	376 000 €
Éditeurs	111	220 812 €
Organisateurs de manifestations littéraires	44	222 500 €
Porteurs de projets développement lecture	2	57 026 €
Structures	4	465 000 €
Total Poésie	231	1 341 338 €

Histoire, SHS	Nombre d'aides	Montants
Auteurs et traducteurs	34	198 000 €
Éditeurs	201	886 612 €
Librairies	9	12 623 €
Organisateurs de manifestations littéraires	5	181 300 €
Porteurs de projets développement lecture	1	53 000 €
Revues	2	3 528 €
Total Histoire, SHS	252	1 335 063 €

Arts	Nombre d'aides	Montants
Auteurs et traducteurs	11	68 000 €
Éditeurs	76	515 782 €
Librairies	1	4 000 €
Organisateurs de manifestations littéraires	1	8 000 €
Total Arts	89	595 782 €

Philosophie	Nombre d'aides	Montants
Auteurs et traducteurs	10	75 000 €
Éditeurs	95	417 696 €
Organisateurs de manifestations littéraires	3	57 000 €
Total Philosophie	108	549 696 €

Théâtre	Nombre d'aides	Montants
Auteurs et traducteurs	37	179 000 €
Éditeurs	59	117 993 €
Organisateurs de manifestations littéraires	3	38 500 €
Porteurs de projets développement lecture	2	7 210 €
Structures	1	15 000 €
Total Théâtre	102	357 703 €

Critique et histoire littéraires	Nombre d'aides	Montants
Auteurs et traducteurs	9	54 000 €
Éditeurs	40	160 309 €
Revues	1	4 429 €
Total Critique et histoire littéraires	50	218 738 €

Sciences de la vie et de la matière	Nombre d'aides	Montants
Auteurs et traducteurs	7	32 000 €
Éditeurs	19	151 483 €
Porteurs de projets développement lecture	1	11 714 €
Total Sciences de la vie et de la matière	27	195 196 €



centrenationaldulivre.fr

© Soledad Bravi pour le Centre national du livre